

RAPPORT ANNUEL 2014



le transport ferroviaire des déchets ménagers
un centre de valorisation énergétique à haute performance



un centre de tri ultra moderne



un réseau de 25 déchetteries

Toujours ⊕ de tri,
⊕ de valorisation
et ⊖ de déchets
enfouis



SYNDICAT MIXTE
DE LA VALLÉE DE L'OISE



*“ Notre centre de tri, modernisé
en 2012, répond à nos attentes
et permet le tri de 30 000 tonnes
d’emballages et de papiers,
c’est le plus moderne de France. ”*



Philippe MARINI
Président du SMVO

À l'heure où vient d'être adopté le projet de loi sur la transition énergétique, nous pouvons être fiers de nos installations et de notre programme VERDI.

Initié en 1996, ce programme a atteint aujourd'hui tous ses objectifs :

- limiter au strict minimum le recours aux décharges,
- construire des installations permettant le recyclage et la valorisation matière et énergétique pour traiter les déchets des ménages de l'Est de l'Oise.

Aujourd'hui, nous venons de fêter les 10 ans de notre centre de valorisation à haute performance énergétique et son raccordement au réseau de chaleur de Nogent-sur-Oise permet de chauffer 2 700 foyers nogentais.

Notre centre de tri modernisé en 2012 répond à nos attentes et permet le tri de 30 000 tonnes d'emballages et de papiers, c'est le plus moderne de France.

Nos 25 déchetteries, fortes de leur succès, ne cessent d'augmenter leurs capacités d'accueil et d'améliorer leurs modalités de tri pour favoriser la valorisation matière des déchets apportés.

Fin 2014, nous avons modifié la manière de trier les encombrants collectés pour encore augmenter leur valorisation. La création de nouveaux éco-organismes comme Eco-Mobilier, qui financent et organisent les filières, contribue à cette amélioration également.

Le choix du transport alternatif par train et l'implantation de nos 4 quais de transfert route / rail répartis sur le territoire, permettent de limiter la circulation des camions sur les routes.

Notre programme de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets nous permet d'annoncer des résultats très honorables : 252 kg / habitant d'ordures ménagères (contre 334,7 en 2006), soit une baisse de 24,8 % et une performance de tri de 80 kg / habitant (contre 68,1 en 2006), soit une hausse de 17,8 %.

Certes, le ratio de production globale de Déchets Ménagers et Assimilés ne diminue pas encore car la fréquentation en déchetteries a connu une forte hausse de 15 % des visites et les tonnes déposées ont progressé de 7 %.

Et pourtant les élus rapportent encore la présence de dépôts sauvages dans la nature, certes moins qu'avant la mise en place du réseau de déchetteries.

Il faut maintenant mettre l'accent sur la recherche de solutions qui permettraient de ne plus augmenter nos tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés.

Ces solutions ne relèvent pas uniquement du syndicat de traitement mais de l'ensemble des collectivités qui gèrent les déchets et, également, des habitants et des professionnels qui doivent en partie, en se responsabilisant, limiter ces apports.

L'obligation faite aux grandes surfaces de proposer leurs invendus aux associations caritatives est sans aucun doute l'une des voies à suivre pour améliorer nos résultats. Chacun individuellement dans nos structures, dans nos métiers, nous devons continuer à réfléchir et à trouver des moyens de réduction des déchets.

Ces perspectives sont intégrées dans le nouveau schéma départemental de traitement des déchets ménagers en cours de finalisation. Ainsi, le centre de traitement de Villers-Saint-Paul acquiert une vocation départementale. C'est pourquoi nous amorcerons dans les prochains mois le processus de rapprochement entre notre syndicat mixte et le SYMOVE, constitué autour de l'agglomération de Beauvais pour l'ouest de l'Oise.



1

LES ÉVÈNEMENTS
MARQUANTS 2014

2

LES CHIFFRES CLÉS

3

LES INSTANCES
ET LES SERVICES

4

LES ÉVOLUTIONS
NOTABLES 2014

SOMMAIRE



Les évènements marquants 2014



Les résultats de l'expérimentation des nouvelles consignes de tri des emballages en plastique

Le SMVO a participé à l'expérimentation de l'extension des consignes de tri (EECT) à tous les emballages ménagers en plastique.

Au niveau national, 51 collectivités y ont participé pour 3,7 M d'habitants. En parallèle, le centre de tri du SMVO a été complètement modernisé et sa capacité portée à 30 000 tonnes / an afin, d'une part de pouvoir trier ces nouveaux emballages et, d'autre part de permettre aux collectivités adhérentes de passer à une collecte en mélange (papier et emballages dans un seul bac).

Les conclusions de l'EECT pour le SMVO sont les mêmes qu'au niveau national avec peu d'impact sur la pré-collecte et la collecte malgré l'augmentation des tonnages et du volume à collecter, de l'ordre de 18 %. Le passage au monoflux chez la plupart des adhérents a pu également gommer cet impact.

Quelques ajustements de volume ont été nécessaires pour les bacs mais de manière marginale hormis quelques collectivités qui ont saisi cette opportunité pour passer en bacs roulant au lieu de bacs portables ou de caissettes. L'EECT a justement montré que ces types de contenants n'étaient pas adaptés à collecter les consignes étendues.

Le ratio de collecte des pots et barquettes et des films sur le SMVO est de l'ordre de 5,8 kg par habitant en 2014 et par an contre 2,8 kg /hab/an en moyenne au niveau national.

Au niveau du tri, le résultat est sur le plan national plus contrasté car dépendant essentiellement du niveau de mécanisation et d'automatisation du centre de tri.

En effet, les centres de tri non conçus pour l'expérimentation n'ont pu que difficilement extraire les nouvelles résines et les films et au prix d'un nombre de trieurs supplémentaires conséquent. La taille des centres de tri actuels s'avère trop petite pour justifier l'investissement dans des équipements dédiés à la séparation des résines minoritaires,



et pour maintenir le coût de cette séparation à un niveau économiquement acceptable.

Le SMVO disposait d'un centre de tri conçu pour accueillir les consignes étendues et a donc été un des plus performants de l'expérimentation.

Cependant, le taux de captage des nouvelles résines ne dépasse pas 50 % et environ 30 % des nouveaux emballages collectés n'ont pas encore de filière de recyclage.

Une des particularités du centre de tri est d'être le seul à faire le tri à la résine en faisant des balles de barquettes PP (polypropylène), de PS (polystyrène) et de PET-barquette et un flux de films. Les autres livrant un mélange flacons PEHD / barquettes tout plastique et un flux de films.

Néanmoins après plusieurs essais et des difficultés, l'exploitant a réussi à trouver des filières de reprises pour chacun de ces flux sortants.

L'enseignement principal est le caractère perturbateur des films (dispersion dans le process et dans les autres balles de matériaux sortants, bourrages et arrêts de chaîne...) montrant les limites du système d'aspiration des souples.



Aussi en 2014, des aménagements complémentaires ont été effectués, notamment l'installation d'un module d'extraction des films plastiques. Les surcoûts pris en charge par Eco-Emballages sur la durée de l'expérimentation sont de 952 470 €, soit la moitié de ce qui avait été estimé au démarrage de l'EECT.

La collecte des consignes étendues se poursuit sur la période 2014-2016 et a fait l'objet d'un avenant de poursuite de l'EECT entre Eco-Emballages et le SMVO, sur une base de soutien à la tonne de ces nouvelles résines recyclées de 800 €.

Le SMVO constate que le choix de moderniser son centre de tri et de l'adapter au tri des nouveaux matériaux issus des nouvelles consignes de tri s'est avéré un très bon choix sur les plans environnementaux et économiques. Ce choix permet de positionner le SMVO comme l'un des syndicats les plus performants en matière de tri des matériaux et de leur recyclage effectif.

Les 10 ANS du Centre de Valorisation Énergétique



Eric MONTÈS et Jean-François DARDENNE représentaient l'agglomération de Creil pour cet anniversaire

En novembre 2004, les élus du SMVO inauguraient le centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul, le centre de tri l'avait été quelques mois auparavant. Le centre de valorisation énergétique fait aujourd'hui partie du paysage de l'agglomération creilloise.

Les élus de l'agglomération creilloise, Jean-François DARDENNE, conseiller régional et maire de Nogent-sur-Oise, M. MONTÈS, vice-président de la CAC, Christian FABRY, Délégué régional de l'ADEME, Hubert GARIN, Président d'ESIANE et Philippe MARINI, Président du SMVO étaient présents et se sont félicités de la réussite de ce projet, qui depuis octobre 2014 est raccordé au réseau de chaleur de la ville de Nogent-sur-Oise.

Chaque année, **ce sont plus de 500 tonnes de déchets ménagers par jour**, soit plus de 161 000 tonnes qui sont incinérées et valorisées en énergie. Seuls 25 % sont transportés par camions ; ce sont les ordures ménagères et le tri des communes riveraines.

Les 75 % restants qui sont constitués d'ordures ménagères, de tri ainsi que de déchets non recyclables des déchetteries, sont acheminés par le train quotidiennement via 4 quais de transfert en fonction actuellement.

La valorisation énergétique se présente sous plusieurs formes à Villers-Saint-Paul :

- la vapeur est renvoyée sur le process de l'industrie chimique voisine (56 174 MWh de vapeur par an),
- un turbo-alternateur permet de produire de l'électricité qui est envoyée au réseau ERDF (79 821 MWh d'électricité),
- depuis octobre dernier, la chaleur produite est aussi envoyée vers un réseau de chaleur urbain qui permet de chauffer et d'alimenter en eau chaude sanitaire plus de 2 700 foyers Nogentais - 6 992 MWh en 2014 (octobre, novembre, décembre).

14 528 MWh d'énergie sont consommés pour le fonctionnement de l'usine de valorisation.

Aujourd'hui, le centre de traitement principal de Villers-Saint-Paul qui comprend un centre de valorisation énergétique à haute performance énergétique, un centre de tri modernisé, une plateforme ferroviaire, est **le centre névralgique de la gestion des déchets ménagers et assimilés de l'Est de l'Oise.**

Sa situation géographique, le raccordement du site à la voie ferrée et sa proximité immédiate de l'Oise, sont stratégiques.

En effet, ainsi, les déchets collectés en porte-à-porte, recyclables ou pas, sont tous acheminés vers le centre de traitement principal, pour être soit valorisés en énergie pour les déchets non recyclables, soit triés par matière pour être envoyés vers des usines de recyclage.

Certains déchets recyclables comme le papier sont transportés par la voie fluviale vers l'usine UPM Chapelle Darblay, près de Rouen.

Ce mode de transport pourrait venir compléter les autres modes de transport alternatif, et ainsi limiter la circulation des camions sur les routes.

Durant la semaine de la réduction des déchets, du 26 au 29 novembre 2014, le centre de traitement principal était ouvert au public sous forme de portes ouvertes du mercredi au samedi inclus. Des animations sur le tri et la prévention des déchets étaient organisées pour sensibiliser les visiteurs.

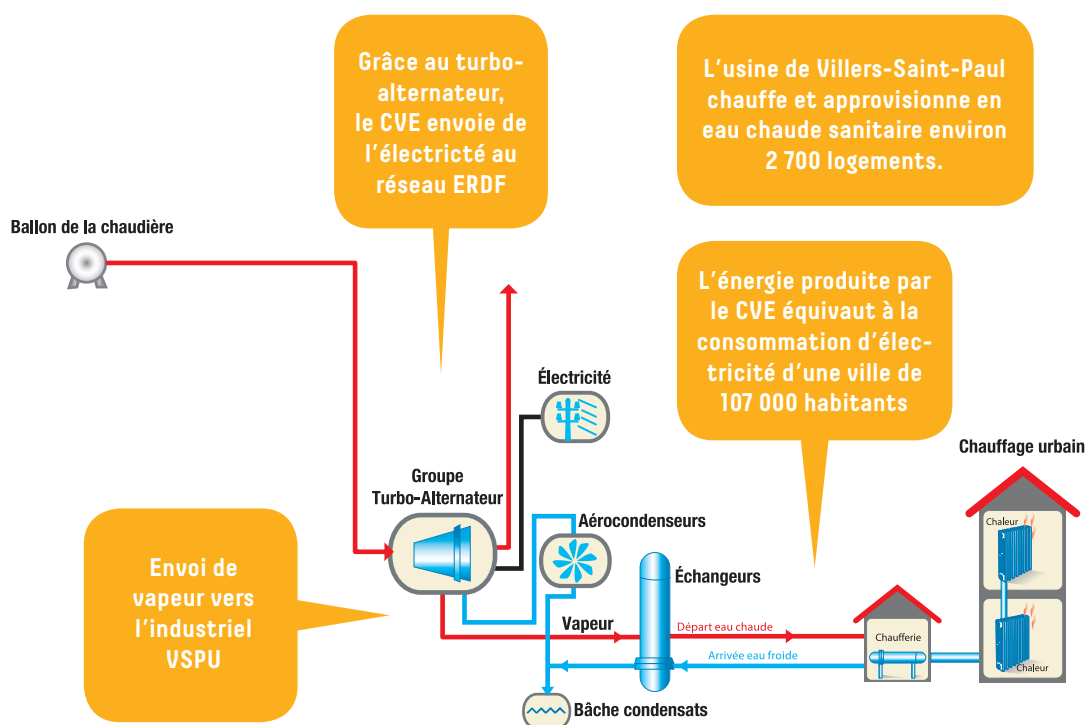


Et le vendredi 28 novembre 2014, l'ensemble des partenaires du SMVO, élus, entreprises, associations... était convié à venir fêter les 10 ans du Centre de Valorisation Énergétique.

Ce fut l'occasion de rappeler le contexte, lorsque ce centre de valorisation n'était qu'un projet parfois controversé, mais qui aujourd'hui réunit **16 communautés de communes, 311 communes, plus de 490 000 habitants, soit plus de la moitié de la population de l'Oise.**



Le raccordement au réseau de chauffage urbain de Nogent-sur-Oise



Depuis octobre 2014, une partie de l'énergie dégagée par la combustion des déchets ménagers du territoire du SMVO permet d'alimenter en chauffage et eau chaude sanitaire la ville de Nogent-sur-Oise. Pour ce faire, la chaufferie de Nogent a été raccordée au Centre de Valorisation Énergétique (CVE) de Villers-Saint-Paul.

La chaleur issue de la combustion des déchets est récupérée et transformée en vapeur surchauffée puis envoyée vers le groupe turbo-alternateur. Pour fournir la chaleur au réseau de chauffage urbain, deux échangeurs, d'une puissance chacun de 5 MW, ont été installés. Ces échangeurs récupèrent la vapeur sous-tirée sur la turbine et produisent les 37 000 MWh_{therm} / an qui alimentent le réseau en eau chaude, ce qui représente un équivalent de 2 700 logements du quartier de l'Obier de la commune de Nogent-sur-Oise.

Cette énergie est envoyée, à partir du CVE, par un réseau enterré à la chaufferie existante de la commune de Nogent-sur-Oise. L'énergie est ensuite distribuée via le réseau primaire, puis secondaire aux différents foyers afin de fournir chauffage et eau chaude sanitaire.

Lorsque la production de chaleur du Centre de valorisation énergétique est supérieure aux besoins totaux, la chaufferie ne produit pas de chaleur. En hiver, la chaufferie produit de la chaleur en complément de celle fournie par le CVE.

Ce nouveau débouché permet au centre de valorisation énergétique d'optimiser sa production, ce qui classe cette unité comme une installation à performance énergétique de niveau élevé au sens de la nouvelle Directive cadre déchets européenne et permet la reconnaissance de l'incinération comme un mode de valorisation, et non pas d'élimination des déchets.

Pour que ce raccordement puisse être effectif, une convention tripartite, qui définit les termes pour la fourniture de la chaleur, avait été signée le 29 mars 2012 entre le SMVO, ESIANE (délégataire du SMVO) et la ville de Nogent.

Les travaux ont été subventionnés par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) qui a déclaré son intérêt pour une telle transition.

Les nouvelles modalités de tri des encombrants collectés en déchetteries et en porte-à-porte

Depuis plusieurs années, les éco-organismes ne cessent de se créer pour favoriser le recyclage des déchets et limiter l'enfouissement.

Le SMVO a choisi d'adhérer à ces éco-organismes afin de toujours plus valoriser les déchets de son territoire. Eco-mobilier, éco-organisme dédié au recyclage des meubles est présent sur 7 de nos déchetteries. À Creil, Laigneville, Villers-Saint-Paul, Brenouille, Barbery, Noyon et Crépy-en-Valois, les déchetteries VERDI disposent d'une benne dédiée aux meubles.

Il y a encore quelques années, les encombrants des déchetteries, ainsi que ceux collectés en porte-à-porte étaient peu valorisés, aujourd'hui, ils le sont très majoritairement.

68 %
des encombrants
valorisés



Nous nous souvenons tous de la benne des « monstres », qui partait à la décharge, sans aucun tri préalable, faute de filières de recyclage adaptées.

Depuis le 18 novembre 2014, les encombrants déposés en déchetteries ainsi que ceux collectés en porte-à-porte sont triés sur une plateforme de tri des encombrants à Nogent-sur-Oise gérée par Véolia. Sur cette plateforme, les encombrants sont triés par matière pour être envoyés vers des usines de recyclage ou de valorisation.

Sur les 40 000 tonnes d'encombrants collectées par an sur notre territoire, **68 % sont valorisés.**



Les chiffres clés

Le territoire du SMVO et ses adhérents

490 637
habitants

311
communes



SEINE-MARITIME

SOMME

EURE

VAL D'OISE

- CC DU PAYS DES SOURCES
- CC DU PAYS NOYONNAIS
- CC DE LA PLAINE D'ESTRÉES
- AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE
- CC DU PAYS DE VALOIS
- CC DE LA BASSE AUTOMNE
- CC DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE
- CC DU LIANCOURTOIS LA VALLÉE DORÉE
- COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION CREILLOISE
- CC LA RURALOISE
- CC DE L'AIRE CANTILLENNE
- CC DES TROIS FORÊTS
- CC CŒUR SUD OISE
- CC PIERRE SUD OISE
- CC DES SABLONS
- CC DES LISIÈRES DE L'OISE



1 CENTRE DE TRI



1 CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



TRANSPORT FERROVIAIRE DES DÉCHETS



1 BASE LOGISTIQUE



4 QUAIS DE TRANSFERT



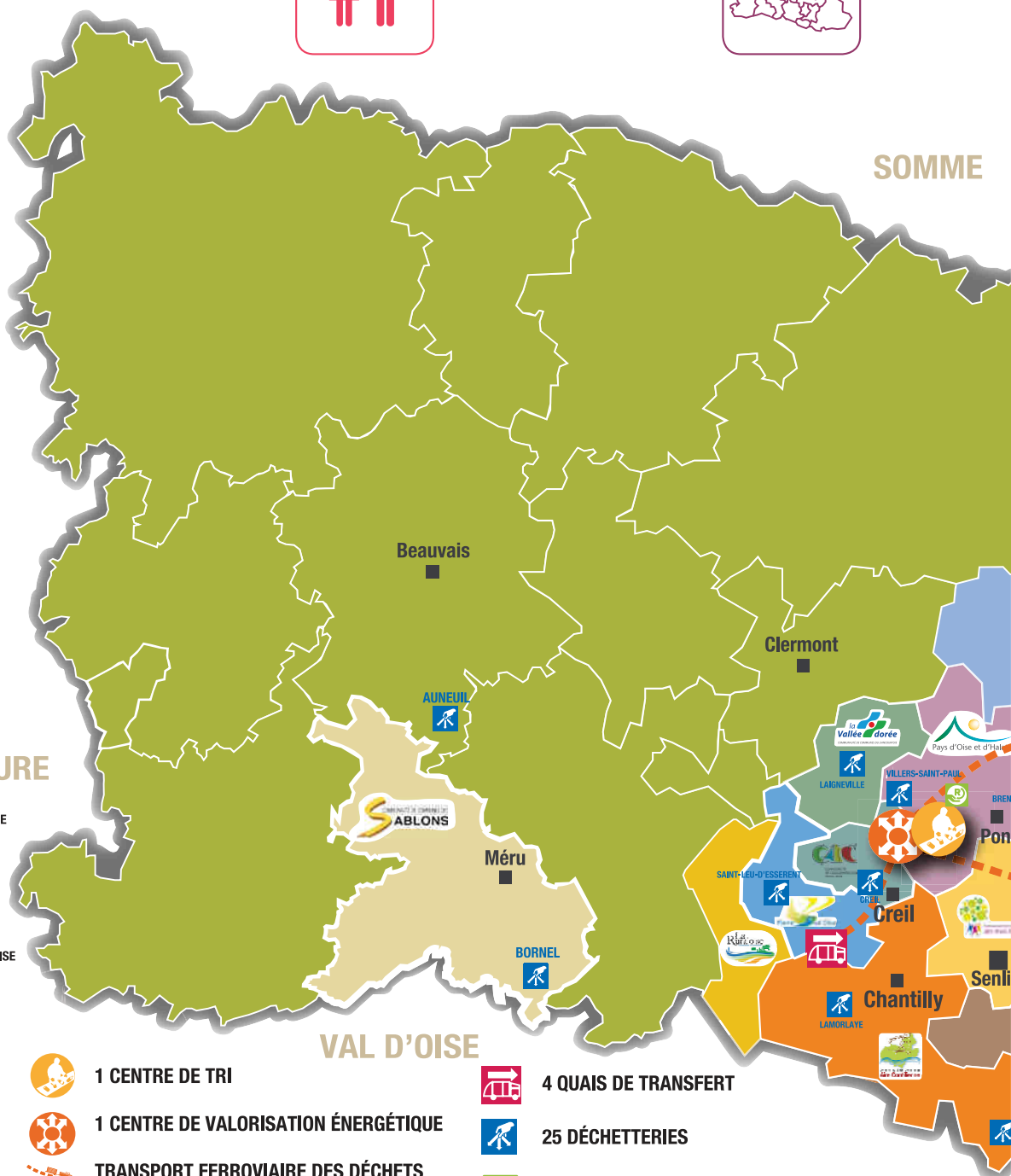
25 DÉCHETTERIES

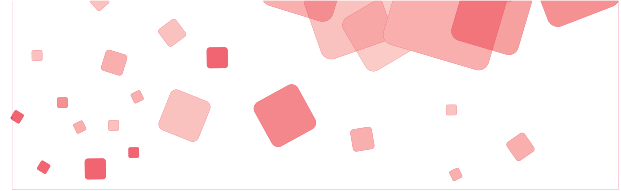


3 RECYCLERIES



Département de l'Oise





252
kg/hab./an



Ordures ménagères résiduelles

25
kg/hab./an



Emballages en verre

55
kg/hab./an



Emballages à recycler
et papiers, journaux/
magazines (hors verre)

210
kg/hab./an



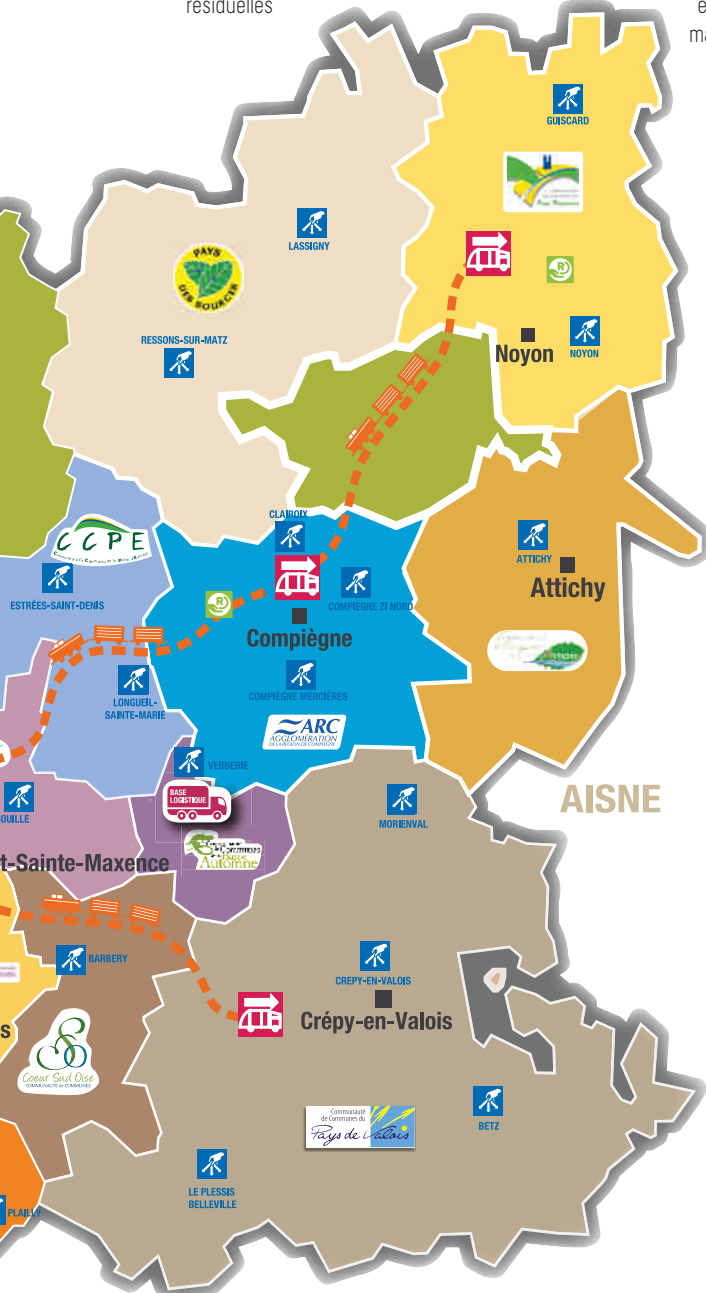
Déchetteries

121
kg/hab./an



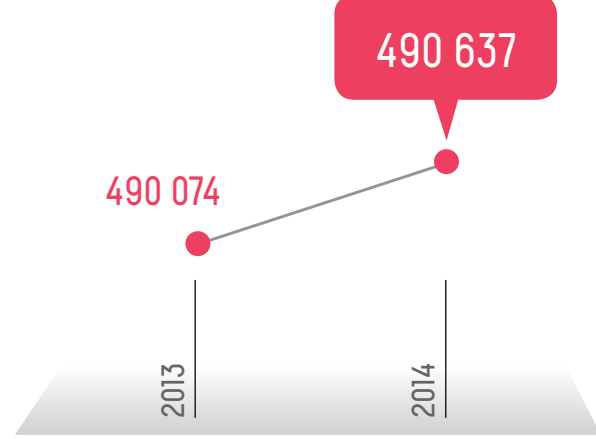
Déchets verts

(tous les déchets verts : en porte-à-porte,
des services techniques, des déchetteries)



La population

La population du SMVO est de
490 637 habitants en 2014.



SEINE-ET-MARNE

Les chiffres clés

Depuis plusieurs années, le SMVO suit une politique de sensibilisation du public à la prévention des déchets et aux gestes de tri. Ces actions de sensibilisation (promotion du compostage, des gestes de réduction, de réemploi, de tri...) en soutien à une forte politique de modernisation des installations et de valorisation des déchets portée par des élus très impliqués et une équipe technique dynamique, ont permis d'atteindre des résultats en matière de performances de tri, mais aussi de réduction des déchets.

Aujourd'hui, le centre de tri modernisé en 2012 a atteint sa capacité nominale (30 000 tonnes / an)

et le centre de valorisation énergétique voit ses apports en ordures ménagères diminuer d'année en année depuis 2006 ; le SMVO n'apportera en 2015 que 130 000 tonnes alors que le Centre de Valorisation Énergétique peut recevoir 173 250 tonnes / an. L'exploitant accueille également des déchets d'activité économique pour utiliser la capacité disponible.

Le centre de tri permet d'effectuer le tri préalable au recyclage des matériaux, le centre de valorisation énergétique est une usine de production d'énergie parfaitement intégrée dans l'économie locale.

Aujourd'hui en 2015, les chiffres sont éloquentes :

Année	2006		2014		Évolution 2006-2014	
Unités	Tonnes	kg/habitant	Tonnes	kg/hab.	kg/habitant	%
Ordures ménagères résiduelles	141 500	334,7	123 582	251,88	- 82,82	- 24,74 %
Emballages légers (hors verre) et journaux/magazines	17 400	41,2	26 901	54,83	+ 13,63	+ 33,08 %
Verre	11 394	26,9	12 450	25,38	- 1,52	- 5,65 %
TOTAL COLLECTE SÉLECTIVE	28 794	68,1	39 351	80,21	+ 12,11	+ 17,78 %
Total OMA ⁽¹⁾	170 294	402,8	162 933	332,09	- 70,71	- 17,55 %
Déchets verts (en porte-à-porte)	18 976	44,9	26 766	54,55	+ 9,65	+ 21,49 %
Déchetteries (avec déchets verts)	58 297	137,9	103 983	210,16	+ 72,26	+ 52,40 %
Textiles (hors textiles déchetterie)			1 154	2,35		
Encombrants (porte-à-porte)	8 815	20,9	5 280	10,76	- 10,14	- 48,51 %
TOTAL ENCOMBRANTS ⁽²⁾	86 088	203,7	137 183	279,6	+ 75,9	+ 37,26 %
TOTAL DMA ⁽³⁾	256 382	606,5	300 116	611,6	+ 5,1	+ 0,84 %

⁽¹⁾ : OMA = OMr + CS

⁽²⁾ : Total encombrants : déchetteries (avec déchets verts) + déchets verts en PAP + déchets encombrants en PAP

⁽³⁾ : DMA = OMA + TOTAL ENCOMBRANTS

En effet, le centre de valorisation énergétique :

- produit de la vapeur renvoyée à la plateforme chimique de la zone d'activité VSPU,
- permet d'alimenter le réseau de chaleur de Nogent-sur-Oise,
- renvoie de l'électricité au réseau ERDF.

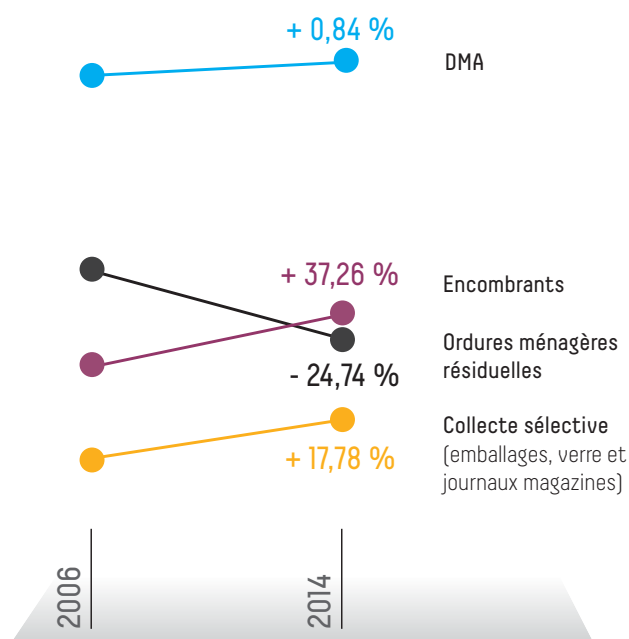
Pour fonctionner de manière optimale, il faudrait que les apports en déchets ménagers se rapprochent de la capacité du CVE soit 173 250 tonnes par an.

La baisse des ratios par habitant des ordures ménagères étant un objectif environnemental et économique, c'est le périmètre du territoire d'utilisateurs qui doit continuer à s'agrandir.

La fermeture programmée de plusieurs décharges du département tout au long des prochaines années ainsi que les contraintes réglementaires qui interdisent la mise en décharge de déchets recyclables et des biodéchets doivent conduire un certain nombre de collectivités à rechercher des solutions de valorisation énergétique pour leurs déchets résiduels.



Évolution 2006-2014 :



C'est le sens du projet de plan départemental en cours de finalisation qui considère qu'à l'horizon 2022 le centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul devrait être en mesure d'accueillir toutes les ordures ménagères de l'Oise. D'aucuns objectent parfois à cette analyse que la production des ordures ménagères résiduelles devrait un jour cesser de baisser.

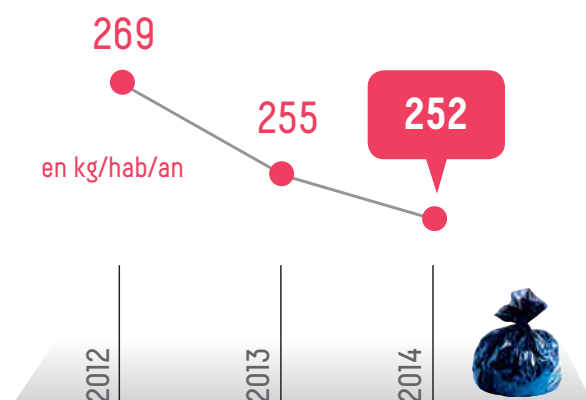
Pourtant les caractérisations montrent qu'il reste encore des matières valorisables dans la poubelle d'ordures ménagères : du verre et des emballages en plastique mais aussi beaucoup de biodéchets que la réglementation demande de collecter sélectivement pour les valoriser. Les obligations qui pèsent sur les gros producteurs de déchets alimentaires (administrations, entreprises...) n'ont pas encore produit tous leurs effets sur la baisse de la production d'ordures ménagères résiduelles.

Les ordures ménagères résiduelles

Le ratio en OMr a connu une baisse régulière depuis 2006, plus marquée entre 2012 et 2013, et plus faible en 2014.

Cependant, les caractérisations montrent qu'il reste encore de nombreux déchets recyclables et valorisables (biodéchets et déchets toxiques, D3E...) dans les poubelles d'ordures ménagères.

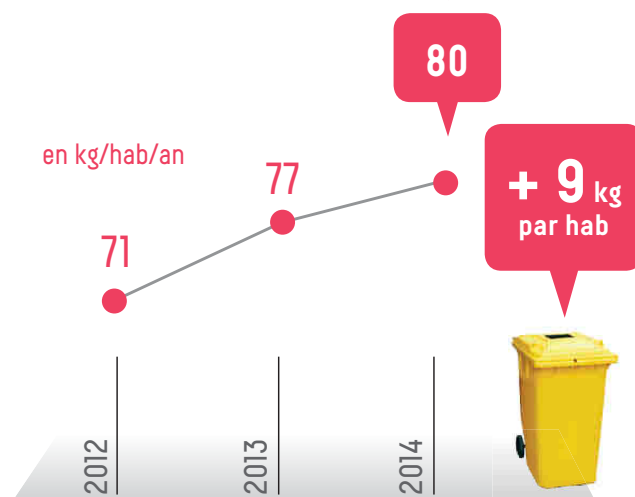
Faible baisse des OMr depuis 2013
> baisse de 3 kg / habitant en 1 an.



La collecte sélective de 2012 à 2014

Nette augmentation

De 2012 à 2014, la collecte sélective a augmenté de **9 kg/habitant**. Cette progression est remarquable. La simplification des consignes de tri a fortement contribué à améliorer les performances de tri. Malgré une baisse du gisement du verre et des papiers, la collecte sélective progresse.



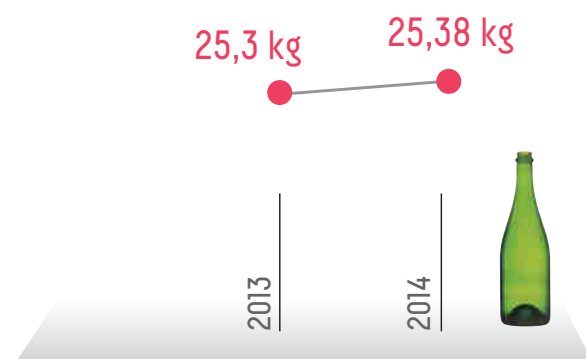
Emballages à recycler (dont verre) et papiers, journaux/magazines

Le cas particulier du verre

Le gisement ayant sensiblement diminué, les efforts fournis permettent juste de maintenir la quantité de verre collectée à **25,38 kg/habitant**.

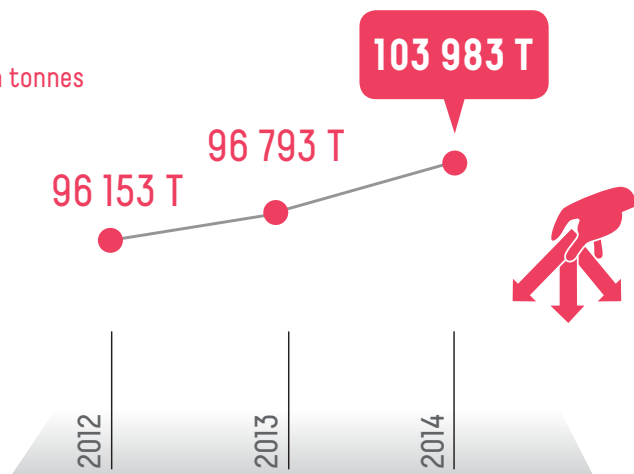
En 2014, le SMVO allouait des aides à l'optimisation de la collecte du verre sur son territoire.

Des campagnes de sensibilisation à la collecte du verre ont été réalisées dans plusieurs communautés de communes. Ces aides seront renouvelées en 2015 et 2016.



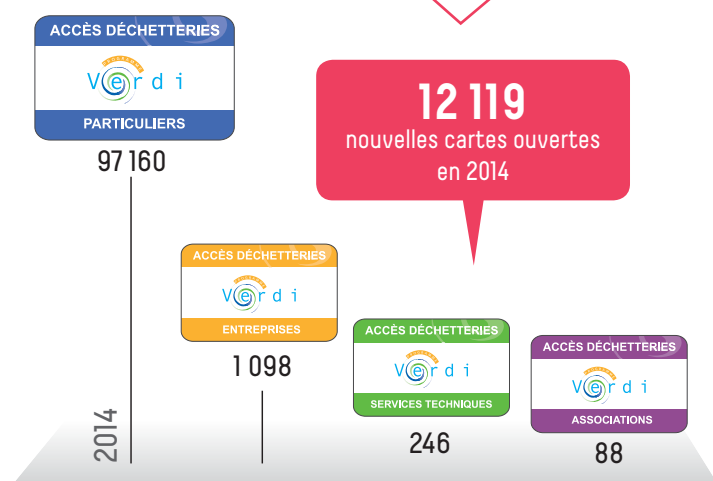
Les déchetteries

en tonnes

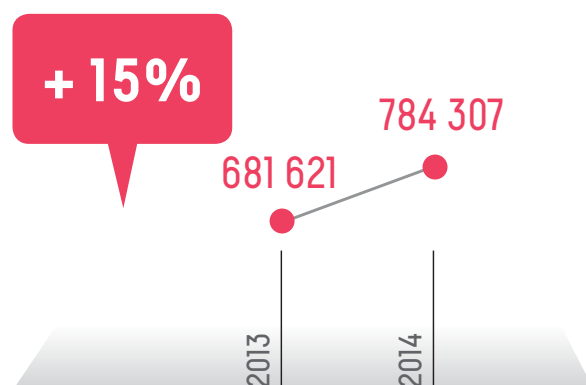


Augmentation du nombre de cartes d'accès aux déchetteries

Le nombre de possesseurs de carte d'accès aux déchetteries augmente chaque année. Au total, ce sont 98 592 cartes d'accès en déchetteries qui ont été délivrées.



Evolution du nombre de visites en déchetteries (2013/2014)



300 116 tonnes de déchets ménagers

611,6 kg/habitant

LES COLLECTES

COLLECTE À DOMICILE ET EN APPORT VOLONTAIRE



Collecte du verre (12 450 tonnes → 25,38 kg/hab.)



Emballages (16 204 tonnes)



Journaux / Magazines (10 697 tonnes)

26 901 tonnes → 54,83 kg/hab.



Ordures ménagères résiduelles (*)
(123 582 tonnes → 251,88 kg/hab.)

(*) Tonnages reçus aux quais
de transfert et CVE

162 933 tonnes → 332,08 kg/hab.

AUTRES COLLECTES



Encombrants (5 280 tonnes → 10,76 kg/hab.)



Textiles en apport volontaire (1 154 tonnes → 2,35 kg/hab.)



Déchets verts en porte-à-porte
(26 766 tonnes → 54,55 kg/hab.)

Déchets verts
des services techniques des communes
(6 825 tonnes)

(> les déchets verts des services techniques ne sont pas comptabilisés dans le tonnage global de déchets ménagers, ni dans le ratio)



Déchets verts
des déchetteries
(25 641 tonnes → 52,26 kg/hab.)



Textiles des
déchettes
(178 tonnes
→ 0,36 kg/hab.)



Pneus
(146 tonnes
→ 0,30 kg/hab.)



D.D.S.*
(153 tonnes
→ 0,31 kg/hab.)



Eco D.D.S.
(861 tonnes
→ 1,75 kg/hab.)



D3E
(2 610 tonnes
→ 5,32 kg/hab.)



Terres et gravats
(25 014 tonnes
→ 50,98 kg/hab.)



**Encombrants
incinérables**
(19 888 tonnes
→ 40,54 kg/hab.)



Cartons
(149 tonnes
→ 0,30 kg/hab.)



Piles
(19 tonnes
→ 0,04 kg/hab.)



Huiles de vidange
(115 tonnes
→ 0,24 kg/hab.)



Ferrailles
(3 910 tonnes
→ 7,97 kg/hab.)



Bois
(7 257 tonnes
→ 14,79 kg/hab.)



**Encombrants
non incinérables**
(17 135 tonnes
→ 34,92 kg/hab.)



Eco-mobilier
(869 tonnes
→ 1,77 kg/hab.)

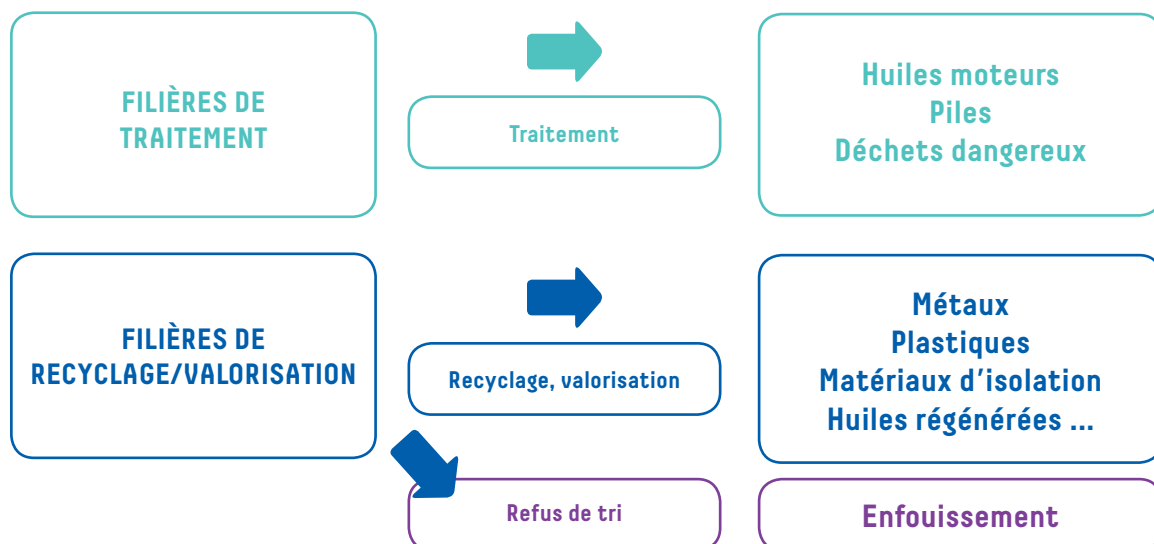
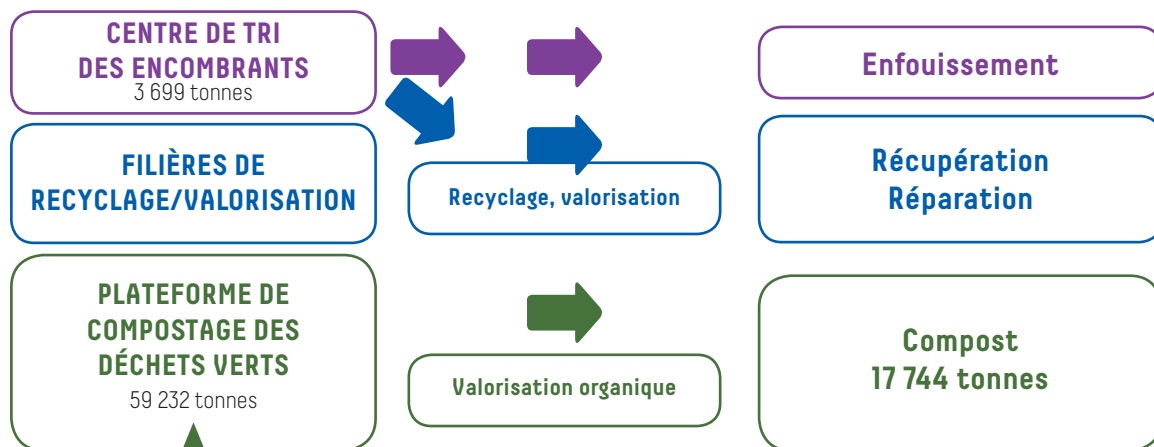
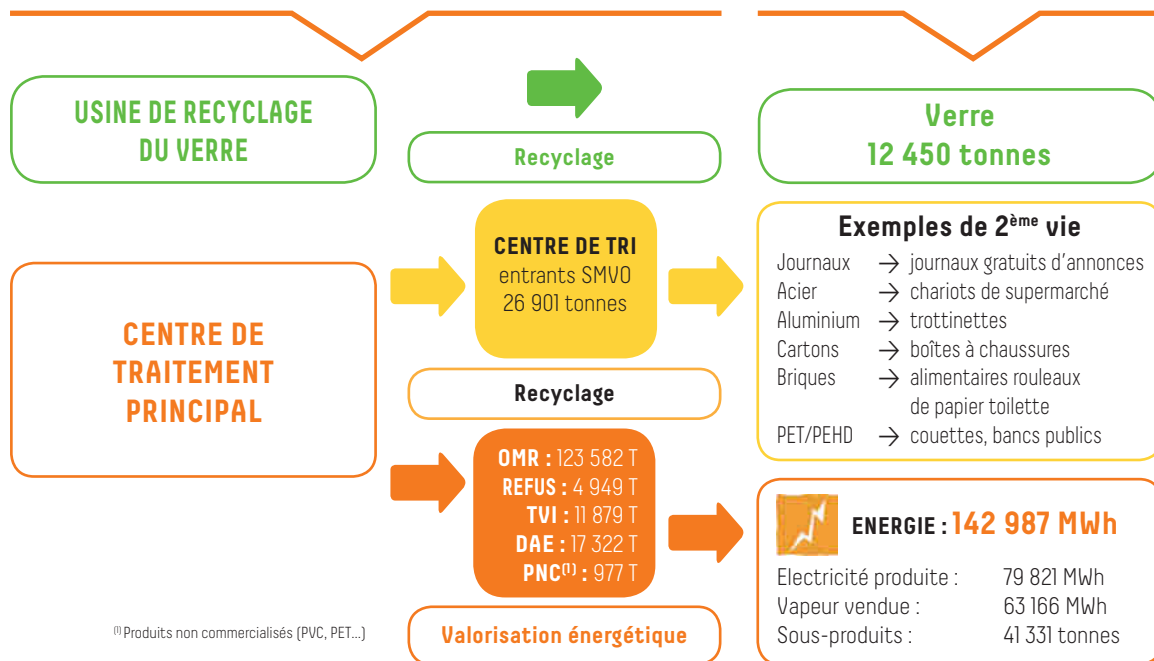


Batteries
(39 tonnes
→ 0,08 kg/hab.)

103 983 tonnes → 210,16 kg/hab.

Bilan des différents flux de collecte

RECYCLAGE ET VALORISATION



TOTAL
VALORISATION /
RECYCLAGE :
89,82 %

RECYCLAGE :
27,83 %

VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE :
42,70 %

VALORISATION
ORGANIQUE :
19,30 %

ENFOUISSEMENT
9,63 %

AUTRES
TRAITEMENTS 0,33 %
AUTRES (STOCK) 0,22 %



Les instances et les services

Les instances

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise est un groupement d'EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

Chaque groupement adhérent désigne ses représentants auprès du SMVO, le nombre étant fonction de la population du groupement.

En 2014, 106 délégués titulaires et 106 délégués suppléants composaient ainsi le comité syndical, l'assemblée délibérante du syndicat.

Le Comité Syndical délibère sur les domaines de sa compétence :

- le vote du budget,
- l'approbation du compte administratif,
- le suivi du contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du centre de traitement principal,
- les conventions diverses.

Le Comité Syndical se réunit au moins une fois par trimestre, en séance publique.

Depuis les élections de 2014, les délégués ont été réunis à cinq reprises.

Le 16 mai 2014, le Comité syndical s'est réuni, pour élire le président et les 15 vice-présidents du SMVO. Chaque vice-président représente une intercommunalité membre du SMVO.

6 membres supplémentaires ont été élus afin de représenter les collectivités les plus importantes en nombre d'habitants.

Ainsi, toutes les communautés de communes et d'agglomération sont représentées au sein du nouveau bureau du SMVO.

Le Bureau Syndical est la formation restreinte du SMVO et est composé du Président, de 15 vice-présidents et de 6 membres supplémentaires.

Il délibère sur les compétences que le Comité lui a déléguées, notamment :

- emprunts,
- acquisitions et ventes foncières ou immobilières,
- marchés publics,
- questions relatives au personnel et à l'administration du Syndicat.

Les membres du Bureau préparent également les dossiers qui seront présentés au Comité Syndical.

En 2014, le Bureau a été réuni huit fois.

Le Président prend des décisions sur les domaines de compétence dévolus par le Comité Syndical.

Il s'agit notamment des :

- contrats, conventions et marchés publics à concurrence de 50 000 € HT,
- actions en justice intentées au nom du SMVO, tant en défense qu'en demande,
- dépôts de permis de construire ou d'autorisation d'exploiter pour les installations classées,
- demandes de subventions.



Les commissions et groupes de travail

Afin de préparer les dossiers présentés au vote des élus, le SMVO a mis en place des commissions thématiques.

Les commissions obligatoires :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code des Marchés Publics, le SMVO est doté des 4 commissions suivantes :

- la commission **d'Appel d'Offres**, chargée d'attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée,
- la commission de **Délégation de Service Public**, pour le suivi de la délégation relative au centre de traitement principal (avenants au contrat initial),
- la commission **Consultative des Services Publics Locaux**, dont le rôle essentiel consiste à examiner le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets,
- la commission de **Contrôle des Comptes**, qui examine annuellement les comptes publiés par le délégataire de service public.

Les commissions facultatives :

Le Comité Syndical a également constitué des commissions facultatives afin de réfléchir aux grandes orientations et projets du Syndicat et de préparer les dossiers présentés aux délégués.

Chaque commission se voit attribuer un sujet précis et est composée d'un vice-président et de délégués :

- la commission des **Finances** prépare le débat d'orientation budgétaire, le budget et les demandes de modification du budget,
- la commission « **centre de traitement principal et réseau de chaleur** » examine tout projet

relatif au fonctionnement du centre de valorisation énergétique, au centre de tri et au réseau de chaleur,

- la commission « **MAPA** » étudie l'analyse des marchés à procédure adaptée et donne un avis consultatif aux membres du Bureau,
- la commission « **tri - recyclage** » est saisie de toute question relative à la collecte sélective et aux différents contrats afférents (dont Eco-Emballages). Elle suit également l'évolution des recycleries du territoire,
- la commission « **communication et prévention** » examine les actions de communication du syndicat (plan de communication, campagnes thématiques, publications diverses). Elle traite aussi de toutes les actions en faveur de la prévention des déchets,
- la commission « **déchetteries** » se prononce sur les filières de traitement des déchets, les conventions passées avec les éco-organismes, l'organisation et la qualité du service rendu en déchetteries,
- la commission « **transport et quais de transfert** » examine toutes les questions relatives au transfert et au transport ferroviaires ainsi que l'évolution des marchés afférents.

Suite aux élections professionnelles en date du 4 décembre 2014, le **Comité Technique** (CT) et le **Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail** (CHSCT) ont été constitués.

Ils sont composés de 5 représentants du personnel et autant de représentants de la collectivité .

Le Comité Technique est une instance consultative compétente sur les questions d'ordre collectif.

Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection, à la sécurité des agents et à l'amélioration des conditions de travail.

Les membres du Bureau du SMVO



Philippe MARINI
Président
Agglomération de la région
de Compiègne



Philippe MASSEIN
1^{er} vice-président
Communauté de
l'Agglomération Creilloise



Benoit HAQUIN
vice-président
Communauté de
Communes du Pays
de Valois



Alain BRAILLY
vice-président
Communauté de
Communes du Canton
d'Attichy



Robert LAHAYE
vice-président
Communauté de
Communes des Pays
d'Oise et d'Halatte



Claude PERSANT
vice-président
La Vallée Dorée :
Communauté de
Communes du
Liancourtois



Bruno SICARD
vice-président
Communauté de
Communes Cœur Sud Oise



Corry NEAU
vice-présidente
Communauté de
Communes de l'Aire
Cantilienne



Patrick CORBEL
vice-président
Communauté de
Communes La Ruraloise



Jean-Luc DION
vice-président
Communauté de
Communes Pierre Sud Oise



Patrick FLOURY
vice-président
Communauté de
Communes de
la Basse Automne



Jacky MELIQUE
vice-président
Communauté de
Communes des 3 Forêts



Annick DECAMP
vice-présidente
Communauté de
Communes de
la Plaine d'Estrées



René MAHET
vice-président
Communauté de
Communes du Pays
des Sources



Patrick DURVICQ
vice-président
Communauté de
Communes du Pays
Noyonnais



Laurent CHEVALLIER
vice-président
Communauté de
Communes des Sablons



François DESHAYES
Maire de Coye-la-Forêt
Communauté de
Communes de l'Aire
Cantilienne



Arielle FRANÇOIS
Adjointe au Maire de Compiègne
Agglomération de la
Région de Compiègne



Daniel GAGE
Maire d'Orrouy
Communauté de
Communes du Pays
de Valois



Bernard HELLAL
Maire de Margny-les Compiègne
Agglomération de la
Région de Compiègne



Abdelkrim KORDJANI
Vice-président de la Communauté de l'Agglomération Creilloise



Eric MONTES
Vice-président de la Communauté de l'Agglomération Creilloise

Les services

Les services techniques

Les services techniques regroupent 96 agents et sont organisés en plusieurs pôles :

- service exploitation des déchetteries,
- service des contrats avec les Eco-organismes et prestataires de services et apports adhérents,
- service Construction et Maintenance des installations,
- service études et développement - suivi du contrat de délégation de service et du transport ferroviaire.

1 - Service exploitation des déchetteries

Ce service gère le réseau des déchetteries Verdi composé de :

→ 23 déchetteries exploitées en régie directe.

Ces 23 déchetteries sont exploitées par 54 agents d'exploitation accueillant les usagers sur site, encadrés par 4 coordonnateurs et le responsable d'exploitation.

Une personne se charge de la planification de l'activité des agents de déchetteries.

Un agent polyvalent assure la gestion du parc automobile et du matériel d'exploitation propre aux déchetteries.

L'enlèvement des bennes de déchetterie est réalisé depuis le 1^{er} janvier 2013, en régie directe, avec 19 conducteurs poids lourds, encadrés par 3 coordonnateurs transport.

Un agent effectue le reporting des tonnages.

Un autre agent est chargé de la maintenance des bennes,

→ 1 déchetterie (Bornel) en contrat d'exploitation,

→ 1 déchetterie (Auneuil) : accès sous convention avec l'Agglomération du Beauvaisis pour les 6 communes de la C.C. des Sablons.

2 - Service des contrats avec les éco-organismes et prestataires de services, et apports des adhérents

Ce service réalise notamment la conception technique des cahiers des charges pour le traitement des déchets collectés en déchetteries. L'équipe opère le suivi des prestations.

Une personne est spécifiquement missionnée pour le suivi des tonnages liés aux prestations des déchetteries. Elle est également en charge de la délivrance des cartes de déchetteries aux usagers. Un agent est chargé du suivi technique du centre



de tri et de l'extension des consignes de tri.

Il est le référent auprès des éco-organismes tels qu'Ecofolio et Eco-Emballages. Il encadre également un agent effectuant la caractérisation des collectes sélectives entrantes sur le centre de tri de Villers-Saint-Paul.

3 - Service construction maintenance des installations

Ce service a en charge la construction, la rénovation et la maintenance des infrastructures du syndicat :

- construction des déchetteries,
- rénovation, agrandissement des déchetteries et mise aux normes,
- maintenance des déchetteries et des locaux administratifs,
- projet de construction de la base logistique de transport.

Pour assurer le pilotage et le suivi des travaux, l'équipe est composée d'un responsable, d'un technicien, et d'un coordonnateur maintenance qui a en charge la maintenance courante et curative des installations.

4 - Service études et développement et Suivi du contrat de délégation de service public

Une personne se charge de suivre techniquement le contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du Centre de Traitement Principal de Villers-Saint-Paul, et s'assure que les équipements propriété du syndicat sont correctement gérés et entretenus. Au-delà de ce suivi, cette personne à la charge de promouvoir les projets de développement technique du syndicat comme la création du réseau de chaleur urbain entre le centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul et la Ville de Nogent-sur-Oise.

Carole KOSTRZEWA
Assistante de
Direction

Gilles CHOQUER
Directeur Général des Services

Sandra MOREL
Service suivi
DSP
Transport ferroviaire
Étude et
développement

Karine JOLLY
Service construction
et maintenance des
installations

Benjamin LEFEVRE
Service exploitation des déchetteries

Joseph DESCAMPS
Technicien
Maintenance
des
Bâtiments

**R. BENOIT
T. COLINET
W. DEKERPEL
Y DUTERIEZ**
Coordonnateurs
Déchetteries

V. DONES
Chargé de
planning
Déchetteries

**C. AUBERT
G. GLADIEUX
E. LUSSIGNY**
Coordonnateurs
Transport

**Ludovic
CUILLERIER**
Suivi du centre
de tri et
caractérisation

**Michel
DOTIGNY**
Coordonnateur
Maintenance

**54 agents
d'exploitation**
2 contrats aidés

à pourvoir
Agent de
maintenance
des bennes

**19
conducteurs**

**Nathalie
BLAIN**
Assistant
reporting

**William
BLAHAT**
Gestion des
stocks matériel
Parc auto
Prestations

**Corinne
DOUVRY**
Assistante
des
services
techniques
Accueil

V. GRENIER
Caractériseur

L'organigramme des services

juin 2015

**Nicolas
AVELINE**

Mission
développement
du grand centre de tri

**Nicolas
AVELINE**

Service
contrats
éco-organismes
Apports adhérents
Prestations
de service

Nathalie DUVAL
Service finances

Valérie RUGGERI

Affaires juridiques et administration générale

Catherine FOURNIER
Service Communication

RESSOURCES HUMAINES

**Sophie
CEOLIN-ARIS**
Tonnages
Contrôles de
la facturation

**Annie
SAINT-OMER**
Budget

à pourvoir
Juriste

**Béatrice
AUBRY**
Chargée de
la gestion du
personnel

**Florence
MONTAIGNE**
Chargée du
recrutement
Formation

**Damien
BOUILLON**
Délégué
informatique et
téléphonie

**Marlène
CUNAT**
Prévention des
déchets et tri
Responsable des
animations

à pourvoir
Chargée de
l'identité visuelle
et du site
internet

**A.
VERPLANKE**
Cartes de
déchetteries
Contrat aidé

**Fatiha
NAJIMI**
Comptabilité

**Laurence
GOSSON**
Assistante
Marchés publics
Accueil

**Philippe
PALOMAR**
Assistant
Prévention
Hygiène et
Sécurité

**Stéphanie
BOURÉ**
Assistante
Accueil

à pourvoir
Chargé de
mission
Prévention des
déchets et tri

**Marie
ROGNON**
Chargé des
animations

**Anaïs
DESMET**
Assistante
communication
Chargée des
visites et
animations

Les services

Le service juridique et administratif

Il est composé de 7 personnes et exerce des missions transversales.

Sur le plan administratif, il s'agit d'organiser les réunions d'élus (Comités et Bureaux) et de préparer, en lien avec les services concernés, les dossiers et rapports de présentation. Une fois les décisions votées, le service administratif rédige les délibérations et veille à l'accomplissement de l'ensemble des formalités nécessaires pour que ces décisions soient applicables.

Le service juridique gère principalement les contrats, les marchés publics et la délégation de service public relative à l'exploitation du centre de traitement principal.

Une cinquantaine de contrats et marchés ont été conclus en 2014.

Ainsi, les marchés attribués concernent des domaines aussi divers que le traitement des terres et gravats, le tri et la valorisation- recyclage du tout venant valorisable, la caractérisation des ordures ménagères, l'achat de bennes de déchetteries, le transport et transfert ferroviaire, l'assurance du centre de valorisation énergétique, etc.

Les contrats conclus sont relatifs à la location de véhicules de service, l'abonnement à de la documentation technique ou juridique, l'abonnement aux réseaux divers, la location de petit matériel, la maintenance informatique, l'entretien des installations, etc.

Le service juridique gère également les différents contrats d'assurances (responsabilité civile, dommages aux biens, risques statutaires, risques industriels).

Ce service s'occupe également des contentieux qui peuvent naître dans l'exécution des différents contrats, mais aussi des plaintes déposées lors de vols ou de dégradations commises sur les installations du Syndicat.

Le service Ressources Humaines est chargé de l'ensemble des questions relatives au personnel et à l'organisation des services : recrutement, gestion de la paie, formation, suivi de la carrière, hygiène et sécurité.

Un agent est chargé de la prévention, de l'hygiène et de la sécurité.

Une personne déléguée à l'informatique et la téléphonie accompagne l'ensemble des services du syndicat pour répondre aux besoins spécifiques de chacun, en matière de téléphonie et d'informatique. Cet informaticien gère la mise en réseau de l'ensemble des sites du syndicat, s'assure du maintien opérationnel et de l'évolution du système d'information.

Enfin, un agent assure l'accueil physique et téléphonique des usagers et des différents interlocuteurs extérieurs.

Le service des Finances élabore le budget et gère son exécution. Il gère ainsi l'ensemble des dépenses et des recettes mais également la trésorerie et les emprunts.

Ce service a mis en place une gestion analytique des dépenses et des recettes par pôle d'activité : transport et valorisation des déchets ménagers, transport et traitement des collectes sélectives, traitement des déchets de déchetteries, déchets verts et encombrants.

Non obligatoire, elle permet de déterminer et fixer les tarifs pratiqués par le Syndicat par nature d'activité et permet de restituer le coût réel de chacune de ses activités.



Sous l'autorité de la Direction Générale, le service financier a assuré en 2014 la gestion :

- d'un budget de fonctionnement de près de 33 millions d'euros,
- d'un budget d'investissement de près de 6 millions d'euros.

Le service est composé de 3 personnes.

Cette année, plus de 4 700 mandats et plus de 1 700 titres de recettes ont été émis.

Le service communication est constitué d'une équipe de 6 personnes qui travaillent sur l'ensemble des dossiers du service.

Le modèle de fonctionnement du service communication se rapproche de celui exercé habituellement en agence de communication ; chacun est capable de dire ce que fait l'autre et les tâches sont réparties de manière complémentaire entre chacun des membres du service de façon à obtenir une bonne polyvalence au sein du service.

Sous la responsabilité de la responsable du service « communication », il existe 3 pôles définis :

1 - le pôle « tri et prévention des déchets »

Il est constituée de 3 personnes :

- une responsable du programme de prévention,
- une chargée de missions « tri et prévention »,
- une chargée des animations.

Cette cellule a en charge toute l'organisation des animations sur le tri et la prévention des déchets organisée sur le territoire du SMVO. Les personnes de cette cellule viennent très régulièrement suppléer la chargée des visites des installations.

2 - Le pôle « communication interne et organisation de visites »

Une personne, assistante de la responsable de communication a en charge :

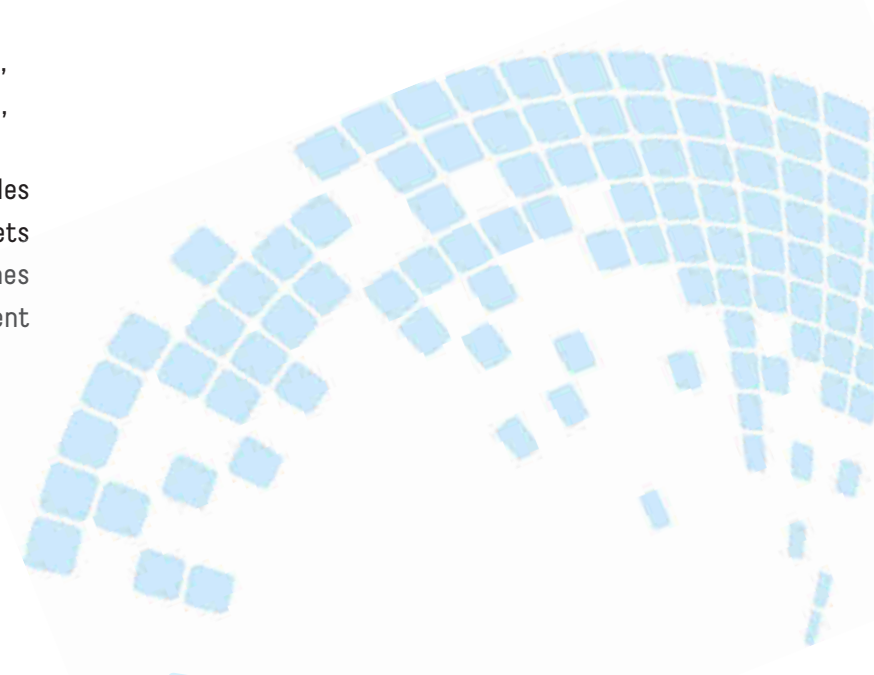
- la revue de presse,
- l'organisation des visites des installations,
- la communication interne (SMVO mag, soirée des agents, réunions d'informations...)

3 - Le pôle « graphisme et la mise à jour du site internet »

Une personne graphiste est en charge de :

- la mise en page des publications,
- la réalisation de documents d'information dédiés au public (flyers « déchetteries », signalétique...),
- la mise à jour du site internet.

Pour de nombreux projets, le service fait appel à des agences spécialisées. Les événements comme « les 10 ans du SMVO », les campagnes de communication sont organisées avec le soutien de prestataires extérieurs. La ligne graphique du tri et de la prévention est confiée également à une agence.





Les évolutions notables 2014

Le Centre de Valorisation Énergétique



Le Centre de Valorisation Énergétique situé sur la commune de Villers-Saint-Paul est la propriété du SMVO et a été mis en service en 2004.

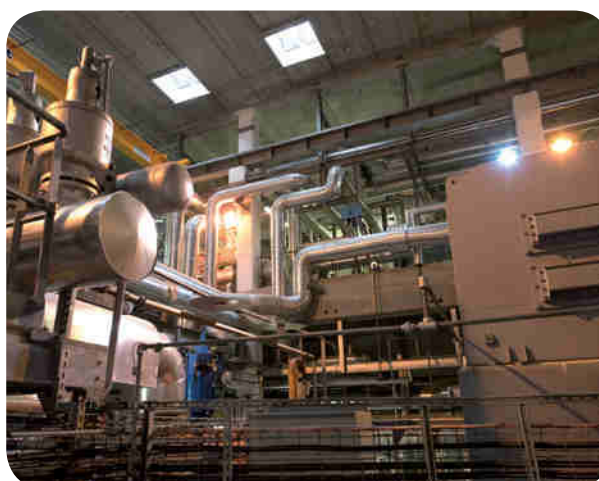
Il permet l'incinération des ordures ménagères d'une partie du département de l'Oise et des déchets d'activités économiques d'industriels.

Cet équipement dispose de deux lignes et d'une capacité réglementaire annuelle de traitement de déchets ménagers et assimilés de 173 250 tonnes.

Le SMVO a choisi de confier l'exploitation de cet UVE à la société ESIANE (appartenant au groupe TIRU / NOVERGIE) par une Délégation de Service Public qui prend fin en juin 2019.

Les activités principales sont :

- l'incinération avec valorisation énergétique ;
- la production d'électricité ;
- la production de chaleur ;
- le traitement des gaz de combustion intégrant notamment le traitement des dioxines, furannes et métaux lourds.



Le fonctionnement général de l'installation

Equipée de deux lignes de fours indépendants et de même capacité (10 t/h).

Son fonctionnement est basé sur 4 grandes étapes :

1 - La réception et le stockage

Les déchets sont réceptionnés et pesés à l'entrée du Centre de Traitement Principal.

Un système de détection de la radioactivité permet de détecter les déchets radioactifs, non incinérables.

Le contenu est vidé dans la fosse de réception commune aux 2 lignes située dans un bâtiment clos.

Ce bâtiment est mis en dépression pour éviter la dispersion d'odeurs, l'envol de papiers et permettre le soufflage de l'air primaire dans les fours.



2 - La combustion

Les déchets de la fosse sont brassés et repris par des grappins fixés à des ponts roulants, ce qui permet :

- le mélange des déchets afin de les homogénéiser, étape indispensable effectuée par les pontiers,
- le gerbage des déchets,
- l'alimentation des trémies de chargement des fours.



2 - La combustion (suite)

Chaque ligne dispose d'un four à grilles mécaniques horizontales.

Dans la chambre de combustion, il est nécessaire de respecter :

- un temps de séjour suffisant,
- une température adéquate,
- un apport d'air.

Sur la grille, il y a **4 phases** :

- 1 - phase de séchage avec la température du four et l'arrivée d'air,
- 2 - phase de pyrolyse,
- 3 - phase de combustion,
- 4 - phase de finition.

Les mâchefers (résidus non dangereux issus de l'incinération des ordures ménagères) sont :

- récupérés en sortie de fours,
- évacués par les extracteurs vers un scalpeur vibrant qui sépare les encombrants,
- refroidis à l'eau avant d'être envoyés vers le hall de stockage,
- transférés vers une plateforme de maturation (par voie ferrée, routière ou fluviale) appartenant à MRVO (Eurovia).

Trois catégories de mâchefers sont définies par leurs caractéristiques physico-chimiques :

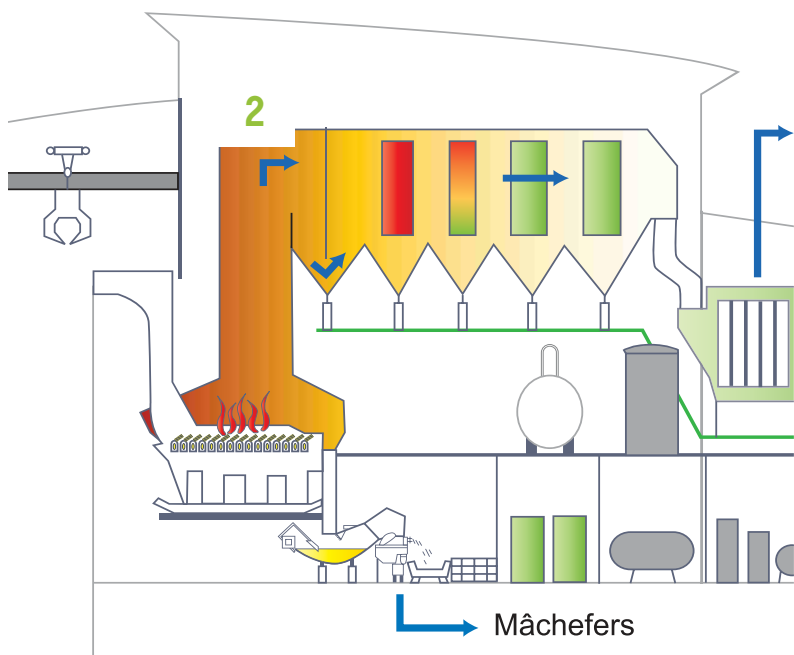
- catégorie « M » : les mâchefers qui doivent faire l'objet d'une maturation avant valorisation,
- catégorie « V » : les mâchefers valorisables,
- catégorie « S » : les mâchefers qui doivent être traités en centre de stockage des déchets ultimes.

Production de mâchefers

La production de mâchefers issus de l'incinération en 2014 s'élève à 34 728,18 tonnes.

Les mâchefers sont envoyés sur la plateforme MRVO, située à Saint-Leu d'Esserent.

Les mâchefers déferraillés sont valorisés en technique de sous-couches routières.



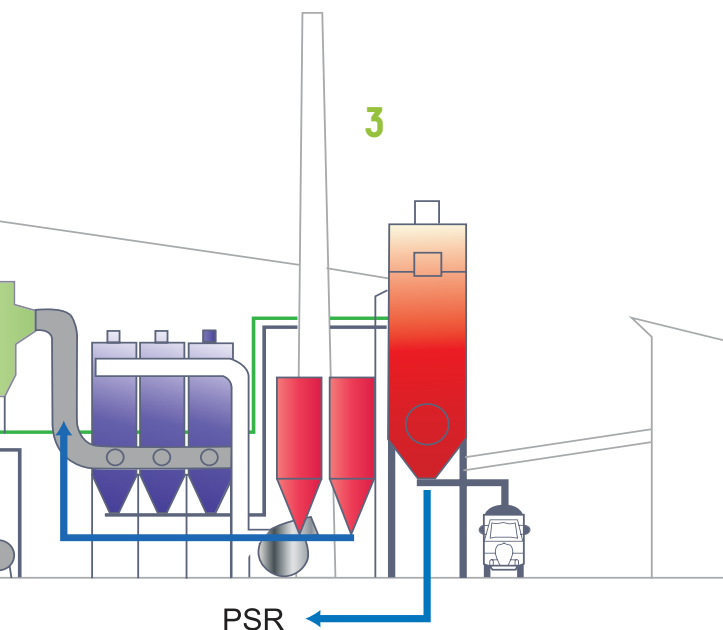
Dans le prolongement de chaque four, une chaudière permet de récupérer l'énergie contenue dans les fumées par production de vapeur surchauffée à 400°C.

Chaque chaudière est constituée :

- d'une zone de radiation à 3 parcours verticaux permettant le refroidissement des fumées et l'extinction des poussières incandescentes,
- d'une zone de convection avec des faisceaux disposés horizontalement.

Les chaudières sont alimentées avec une eau déminéralisée et dégazée. Cette eau est fournie par VSPU (plateforme chimique voisine) et produite sur place.

Les cendres récupérées dans ces deux zones sont traitées avec les cendres volantes du traitement des fumées.



3 - Le Traitement des fumées

Traitement de type sec à double filtration.

Les étapes :

- 1 - traitement par une réduction des oxydes d'azote (NOx) par injection d'urée solide,
- 2 - dépoussiérage pour la réduction de la concentration des cendres volantes. Les cendres volantes sous chaudières ainsi que les cendres sous électrofiltres sont stockées dans un silo commun.

On parle également de REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration des Ordures Ménagères),

- 3 - injection de bicarbonate de sodium pour la captation des acides et de charbon actif pour la captation des dioxines et furannes dans un filtre à manches. Production de PSR (Produits Sodiques Résiduels).

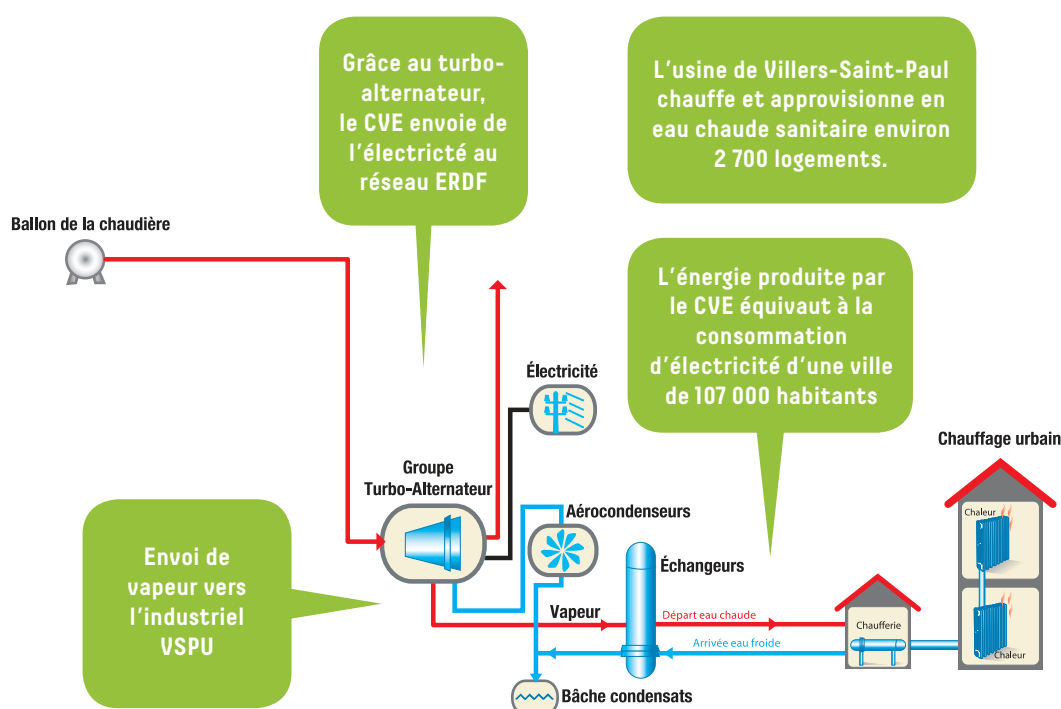
Les gaz épurés sont ensuite aspirés par un ventilateur de tirage et envoyés vers l'atmosphère par l'intermédiaire des cheminées.

4 - La valorisation énergétique

L'énergie produite est valorisée :

- d'une part sous forme d'électricité par un groupe turbo-alternateur,
- d'autre part sous forme thermique par la livraison de vapeur à la société VSPU et depuis novembre 2014 pour alimenter le réseau de chauffage urbain de la ville de Nogent-sur-Oise.

La production d'électricité permet de couvrir les besoins propres du Centre de Traitement Principal. La fraction restante est exportée vers le réseau RTE (revente ERDF).





Un arrêté ministériel en date du 3 août 2010 est venu compléter celui paru le 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux.

Il impose notamment le suivi en semi-continu des dioxines à l'émission à compter du 1^{er} juillet 2014 pour le centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul.

Auparavant, les dioxines et furannes faisaient l'objet de campagnes de mesures périodiques (deux à trois fois par an) pour chacune des lignes, ainsi que des contrôles inopinés par des bureaux de contrôle mandatés par la DREAL.

En 2013, les deux lignes du Centre de Valorisation Énergétique ont été concernées par des travaux d'implantation de dispositifs de mesures en semi-continu des dioxines et furannes.

Ces travaux devançant l'échéance réglementaire, traduisant l'engagement 262 du Grenelle de l'Environnement, prévoyant d'accroître les obligations d'informations et de transparence des installations d'incinération.

Un piquage a été effectué sur chacune des cheminées afin d'y intégrer une bride et une sonde. Des cartouches de prélèvement sont installées au niveau de la sonde pour une période d'échantillonnage de 28 jours.

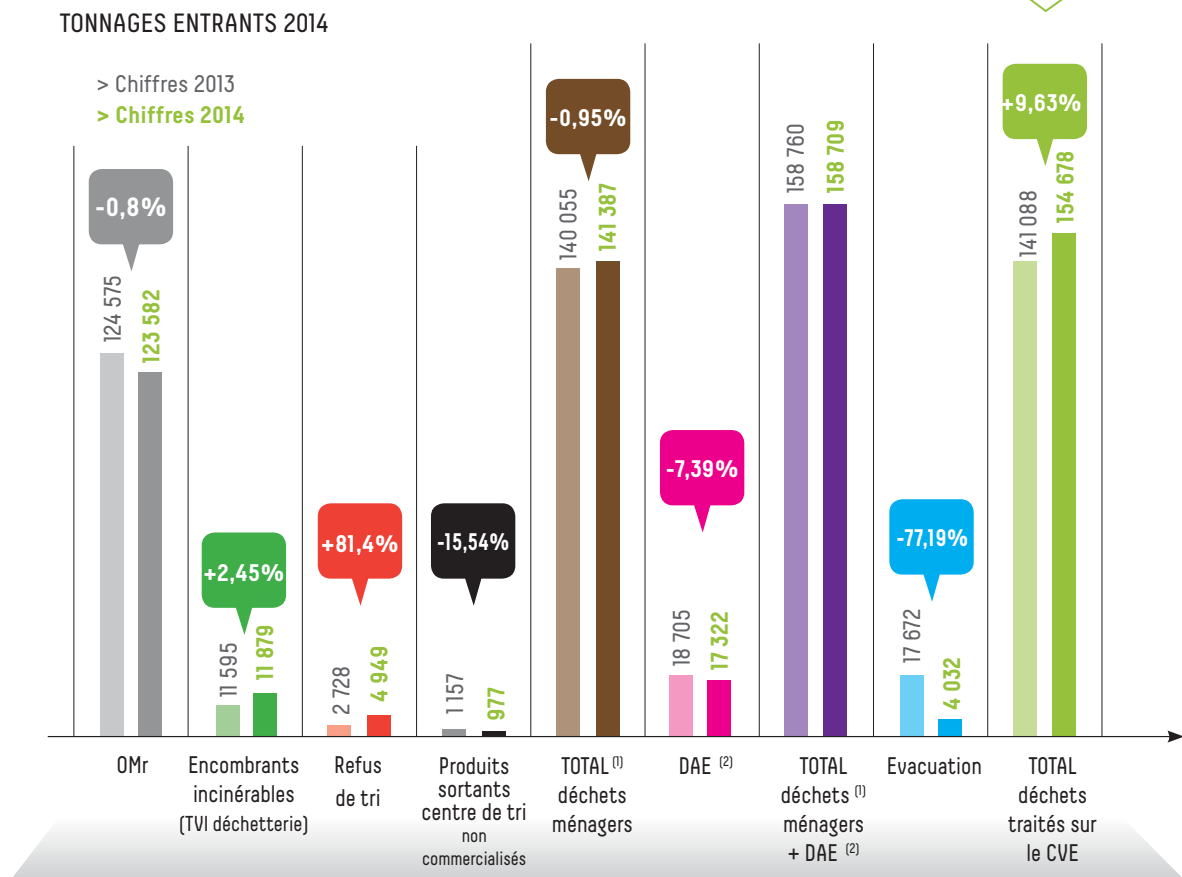
À l'issue de cette période, la quantité des dioxines-furannes recueillie est déterminée par un laboratoire d'analyses accrédité.

Les événements marquants de l'année 2014

- Raccordement au réseau de chaleur de la ville de Nogent-sur-Oise
- Hausse du nombre d'arrêts des fours pour des problèmes de fuite chaudière
- Arrêt Groupe Turbo-alternateur pour révision majeure et problème de vibrations
- Manque de déchets, arrêt de la ligne 2 pendant 33h
- Poursuite des travaux de raccordement au réseau de chaleur de Nogent-sur-Oise
- Implantation des dispositifs de mesures en semi-continu des dioxines et furannes

Les chiffres clés

1 - Les tonnages reçus sur le CVE de Villers-Saint-Paul



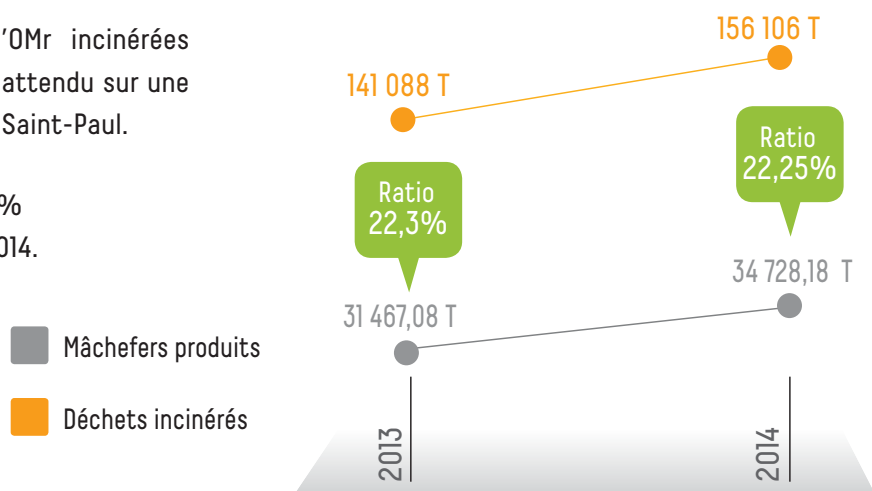
2 - Ratio OMr



3 - La production de mâchefers

Le ratio mâchefers / tonnes d'OMr incinérées reste conforme à ce qui peut être attendu sur une installation comme celle de Villers-Saint-Paul.

Les mâchefers représentent 22,25 % du tonnage incinéré pour l'année 2014.



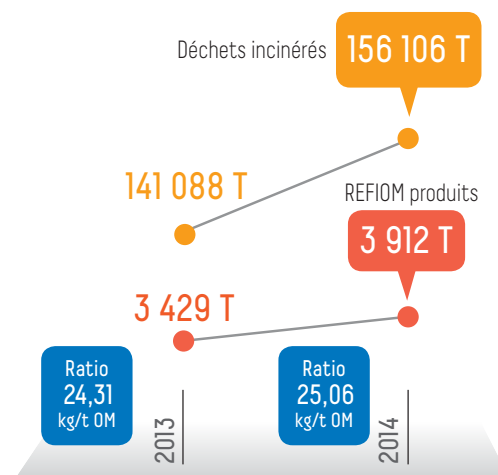
4 - Sous produits du traitement des fumées

REFIOM

Les REFIOM (ou Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) sont des résidus issus du dépoussiérage et de la neutralisation des gaz des incinérateurs. Ils comprennent les cendres volantes provenant du dépoussiérage des fumées et les cendres captées sous les chaudières. Ce sont des résidus toxiques qui doivent subir un traitement de stabilisation, avant d'être stockés systématiquement en Centre de Stockage des Déchets Ultimes de type I.

Soit 3 912 tonnes de REFIOM en 2014, 2,51 % du tonnage incinéré.

On observe une augmentation de la production de REFIOM en 2014 en lien avec l'augmentation des tonnages traités.

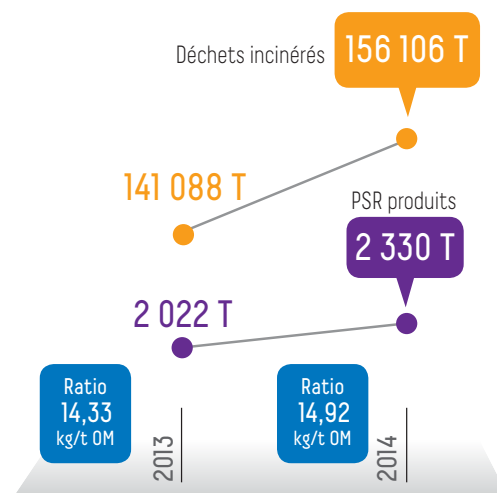


PSR

Les PSR (ou Produit Sodique Résiduaire) sont les sous-produits captés dans le filtre à manches composés principalement de bicarbonate de sodium et de charbon actif. Ces résidus sont revalorisés.

Moyenne annuelle de PSR produits de 14,92 kg / t OM incinérée.

Valeur observée inférieure à la valeur de référence (16 kg / t OM).



5 - Réactifs de traitement des fumées

Le bicarbonate de sodium

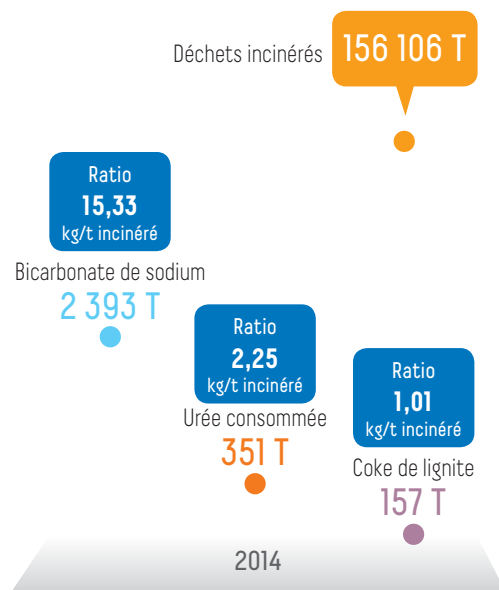
Le bicarbonate de sodium est injecté dans le circuit des fumées pour le traitement des acides. La consommation est en hausse par rapport à 2013 puisque le tonnage incinéré est en hausse par rapport à l'année 2013 (+ 14 235 tonnes) avec des réévacuations moindres (près de 13 728 tonnes en moins). Toutefois, la valeur reste inférieure à la garantie constructeur.

L'urée

L'urée est injectée dans le premier parcours de la chaudière pour le traitement des NOx (Oxyde d'Azote).

La coke de lignite

La coke de lignite est injectée dans le circuit des fumées pour le traitement des dioxines et furannes. On observe une hausse importante de la coke de lignite injectée entre 2013 et 2014 suite à la mise en place des systèmes de mesure en semi continu et la nécessité de garantir des valeurs conformes sur les cartouches de prélèvement de PCDD/F (Dioxines et Furannes).





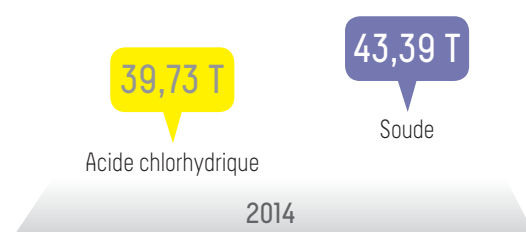
6 - Traitement des eaux

Acide chlorhydrique

39,73 tonnes ont été utilisées pour la régénération des résines des échangeurs cationiques des chaînes de production d'eau déminéralisée.

Soude

43,39 tonnes utilisées pour la régénération des résines des échangeurs anioniques des chaînes de production d'eau déminéralisée.



7 - Disponibilité des lignes

Le tonnage incinéré, en 2014 (156 106 tonnes) est en hausse par rapport à 2013 (+ 14 235 tonnes, soit + 10 %). Cette hausse s'explique :

- une baisse des heures d'arrêt des fours ;
- une meilleure disponibilité des lignes : 90,50 % pour la ligne 1 et 92,90% pour la ligne 2) ;
- un taux horaire moyen annuel de 9,72 t /h ;
- une légère baisse du PCI moyen des déchets en raison d'un apport moindre de DAE (déchets d'activités économiques).



Année 2014	Heures de marche	Disponibilité	Déchets incinérés	Tonnage horaire moyen	Heures d'arrêt
Ligne 1	7 928 h	90,50 %	79 100 T	9,98 T /h	832 h
Ligne 2	8 138 h	92,90 %	77 006 T	9,46 T /h	622 h
GTA*	8 524 h	97,31 %	—	-	235 h

* GTA : Groupe Turbo-Alternateur

8 - Contrôles environnementaux



Tout au long de l'année, l'exploitant contrôle les émissions atmosphériques et analyse en temps réel les poussières, les oxydes d'azote, l'acide chlorhydrique, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone et les carbones organiques (COT).

Outre leur envoi à la DREAL, les résultats mensuels sont en ligne sur le site Internet du SMVO et sont ainsi à la disposition du grand public, des communes d'accueil et riveraines de l'installation et de la Commission de suivi.

2 contrôles périodiques semestriels sont également effectués par un laboratoire indépendant.

Ils ont été faits pour :

- la ligne 1 du CVE, le 18 mars 2014 et le 26 novembre 2014 ;
- la ligne 2 du CVE : le 19 mars 2014 et le 27 novembre 2014.

Des contrôles demandés par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) sont également effectués.

LIGNE 1							
2014	SO ₂	NO _x	HCl	NH ₃	Poussières	CO	I - TEQ ng / Nm ³
VLE Jour	25 mg/Nm³ sec 11 %O₂	200 mg/Nm³ sec 11 %O₂	10 mg/Nm³ sec 11 %O₂	10 mg/Nm³ sec 11 %O₂	5 mg/Nm³ sec 11 %O₂	30 mg/Nm³ sec 11 %O₂	
janvier	0,73	154,19	5,79	1,53	0,23	7,05	0,052
février	0,93	154,11	5,78	2,13	0,23	5,86	0,026
mars	0,86	157,82	5,13	1,30	0,42	2,38	0,028
avril	1,22	160,03	4,03	6,33	0,45	6,09	0,02
mai	2,03	160,48	4,60	1,82	0,28	3,02	0,01
juin	3,64	172,12	4,84	1,51	0,72	2,37	0,021
juillet	2,94	164,52	4,82	2,23	0,46	2,35	0,047
août	5,06	147,62	6,05	4,63	0,27	3,62	0,042
septembre	4,26	153,77	3,78	4,87	0,27	3,50	0,013
octobre	5,17	173,24	4,37	1,82	0,68	3,26	0,004
novembre	7,31	169,14	4,99	1,89	0,72	2,35	0,004
décembre	8,36	153,51	5,16	3,14	0,83	3,05	0,008

En 2014, il y a eu 2 contrôles inopinés demandés par la DREAL : les 19 et 20 novembre 2014.

En 2014, les rejets atmosphériques du CVE n'ont jamais dépassé les seuils fixés par la législation et l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du 9 janvier 2006.

Le Centre de Valorisation Énergétique a été équipé de dispositifs de mesures en semi-continu des dioxines et furannes dès mai 2013.

Dans un souci permanent de transparence, le SMVO a souhaité mettre en place ces systèmes de prélèvement avant la date butoir fixée par l'arrêté ministériel au 1^{er} juillet 2014.



LIGNE 2							
2014	SO ₂	NO _x	HCl	NH ₃	Poussières	CO	I - TEQ ng / Nm ³
VLE Jour	25 mg/Nm ³ sec 11 %O ₂	200 mg/Nm ³ sec 11 %O ₂	10 mg/Nm ³ sec 11 %O ₂	10 mg/Nm ³ sec 11 %O ₂	5 mg/Nm ³ sec 11 %O ₂	30 mg/Nm ³ sec 11 %O ₂	
janvier	3,65	171,92	5,58	0,29	0,26	2,97	0,013
février	3,52	172,50	5,47	0,17	0,27	2,12	0,011
mars	2,77	182,51	5,42	0,16	0,28	2,14	0,008
avril	2,51	177,38	6,11	0,18	0,27	2,20	0,011
mai	2,65	183,32	4,94	1,55	0,27	3,88	0,011
juin	3,35	183,24	3,87	1,45	0,25	4,99	0,012
juillet	3,24	173,02	4,17	0,73	0,26	3,37	0,015
août	3,18	167,35	4,01	0,91	0,26	3,47	0,009
septembre	2,59	176,88	3,25	0,92	0,26	2,70	0,008
octobre	3,99	177,95	2,28	2,42	0,21	3,23	0,012
novembre	3,89	164,49	2,34	2,72	0,22	3,11	0,017
décembre	6,90	163,87	1,97	2,09	0,23	3,36	0,003

Le centre de tri et la collecte sélective



Présentation du Centre de Tri

Propriété du SMVO, le centre de tri, mis en service en 2003, arrivait à saturation en matière de tonnages et nécessitait une modernisation.

Modernisé en 2012, le nouveau process a une capacité annuelle de traitement de 30 000 tonnes. Pour cette modernisation, en partie financée par le Délégué de Service Public, la société ESIANE s'est vue prolonger la durée de sa délégation jusqu'en juin 2019. Cette modernisation a permis également d'adapter le nouveau process à l'expérimentation des nouvelles consignes de tri des emballages en plastique menée par Eco-Emballages.

Surtout, les trieurs travaillent dans des conditions nettement plus confortables qui leur permettent de contrôler le tri plutôt que de le réaliser comme cela était le cas auparavant. C'est pourquoi, ils sont appelés « valoristes ».

La fonction du centre de tri de Villers-Saint-Paul est de séparer les différents matériaux collectés à partir du tri des emballages ménagers recyclables (EMR) et des journaux-magazines des habitants.

Une distinction est effectuée entre les tonnages entrants sur le centre de tri (tonnes apportées après les collectes en bennes) et les tonnages sortants qui ont été triés sur le centre de tri et conditionnés pour être livrés auprès des différents repreneurs.

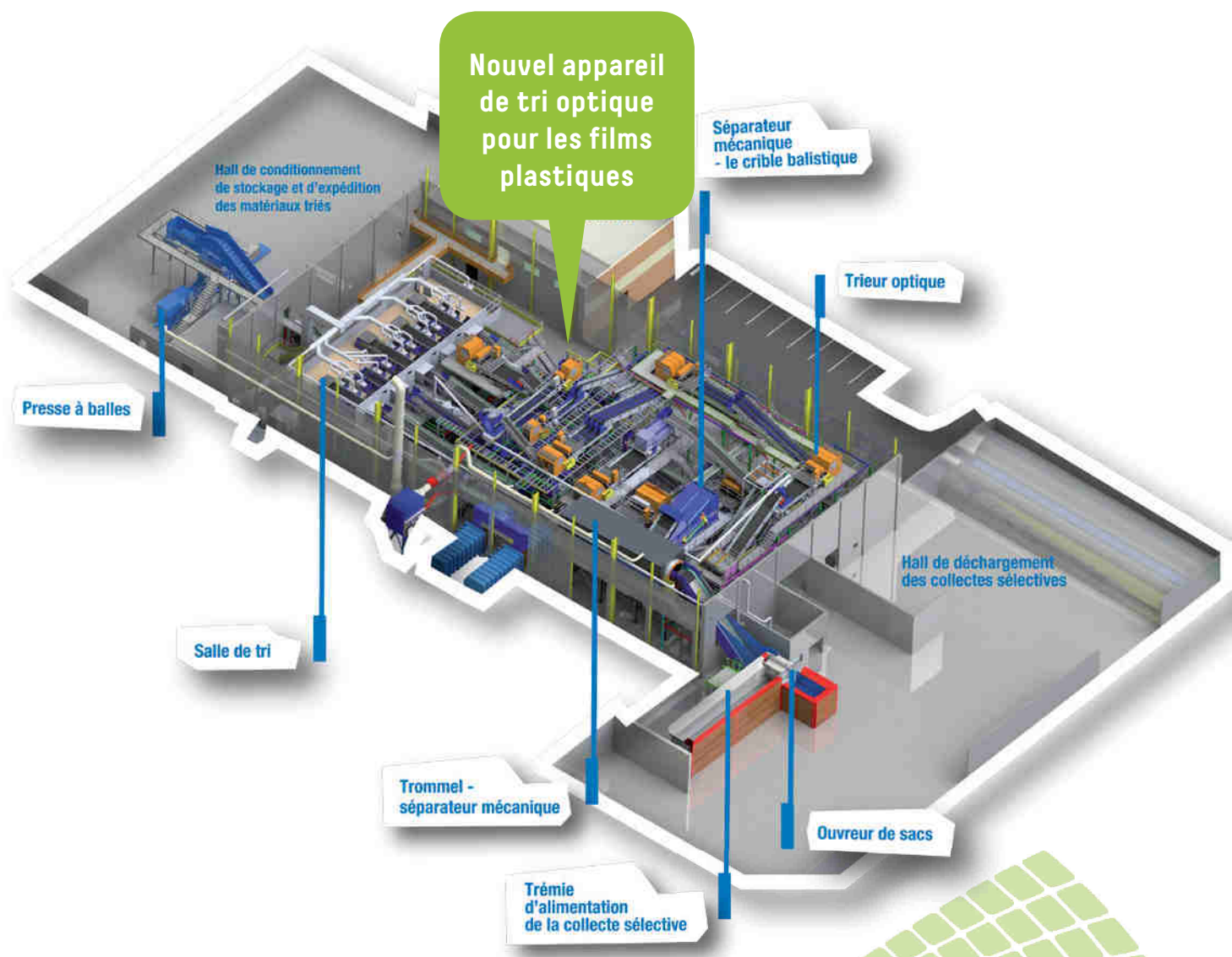
Le tri permet de séparer les matériaux suivants :

- acier,
 - aluminium,
 - cartons - cartonnettes - journaux - magazines,
 - gros de magasins (diverses qualités de papier en mélange),
 - bouteilles et flacons en plastique (PEHD, PET Clair, PET coloré, PS, PP),
 - films souples,
 - briques alimentaires.
- Une seule chaîne pour le traitement de 30 000 tonnes / an selon l'arrêté complémentaire.
 - Le centre de tri permet aujourd'hui de recevoir des collectes en monoflux (tout mélangé).
 - Fonctionnement sur deux postes de travail 5 jours / semaine, du lundi au vendredi.

Les équipements du centre de tri :

- hall de déchargement couvert permettant la réception + le stockage des collectes et intégrant la trémie d'alimentation munie d'un élévateur d'alimentation et d'un rouleau écrêteur ; l'alimentation se fait en mode vrac ou sacs selon le type de collecte réceptionné,
- séparation granulométrique de type trommel à 4 mailles différentes et 4 sorties,
- les fines rejoignent les refus de tri,
- les mailles intermédiaires alimentent les séparateurs balistiques ou les machines optiques,
- la maille supérieure alimente la table de tri des cartons,
- deux séparateurs magnétiques type Overband pour le retrait des éléments ferreux envoyés vers la presse à paquets et un séparateur à courant de Foucault,
- 10 machines de tri optique,
- cabine de tri avec une ligne de tri des grands cartons, deux lignes pour le JRM, une ligne pour les EMR et une ligne pour les Creux,
- pré-stockage des produits triés dans des alvéoles mécanisées (remplissage / vidage automatisé),
- le conditionnement est automatique.

Modifications et aménagements du process du nouveau centre de tri



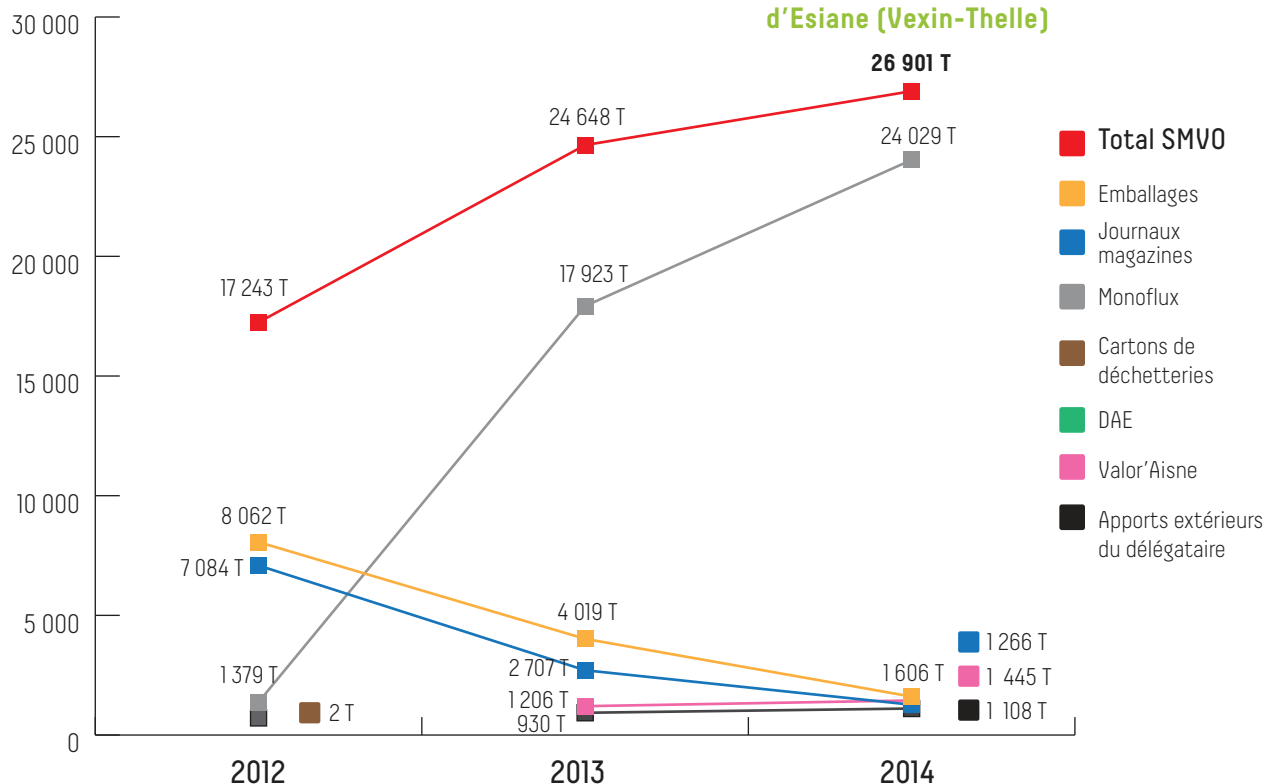
Les faits marquants 2014 du centre de tri

- Aménagement du process de façon à mieux capter les films dans la collecte sélective : en avril 2014, un module complémentaire d'extraction des films a été installé sur le centre de tri pour résoudre ces difficultés, composé d'un crible balistique (séparation plats /creux) et d'une machine de tri optique (appelée SOP) des films PE (ceux qui intéressent la filière).
- La première maille du trommel dite « des fines » a été augmentée (de 40 mm à 60 mm) afin d'améliorer la qualité du gros de magasin et ainsi permettre sa reprise en filière de recyclage.
- Mise en place de la collecte sélective en monoflux sur l'ensemble des collectivités du territoire.

Tonnages entrants

29 454 T

Totalité des tonnes entrantes à VSP
y compris Valor'Aisne et le client extérieur
d'Esiane (Vexin-Thelle)



Depuis septembre 2014, toutes les communautés de communes du territoire ont mis en place la collecte sélective en monoflux (papiers et emballages mélangés).

2 208,65 T
en plus par rapport
à 2013 pour le
territoire du SMVO

+ 9,14%

Depuis 2014, le SMVO a conclu une convention d'entente avec Valor'Aisne afin de recevoir la Collecte sélective du SIRTOM du Laonnois au centre de tri soit 1 445 tonnes en 2014.

La Communauté de communes du Vexin-Thelle, cliente d'Esiane, apporte sa collecte sélective et ajoute 1 108 tonnes.

Le SMVO a également connu une progression de 9,14 % de sa collecte sélective en 2014 qui est de **26 901 tonnes** contre 23 498 tonnes en 2013.

En 2014, aucune réévacuation n'a eu lieu, mais il y a eu un déclassement d'1,44 tonnes en juillet.



Le tonnage entrant total du Centre de tri est de :
29 454 tonnes dont 26 901 sur le périmètre SMVO.

Depuis 2013, la progression du tonnage entrant au centre de tri du SMVO est de 2 670 tonnes (26 784 en 2013) soit **plus de 10 %** des tonnages entrants.

Tonnages sortants

20 281,55 T

(tonnage matière expédié en 2014)

PRODUITS (en tonnes)	2011	2012	2013 ⁽¹⁾	2014
Acier	794	849	1 023	1 191
Aluminium	64	46	80	120
Cartons - Cartonnettes	3 666	3 914	4 767	5 158
Cartons de déchetteries	1 972	603	0	0
Cartons DIB	23	0	0	0
Journaux / magazines	8 288	8 438	8 872	8 404
Gros de magasin 1.02	2 054	2 551	404	1 519
Briques Alimentaires	295	305	278	412
Films souples	132	194	335	614
Bouteilles et flacons en plastique	1 976	2 117	2 075	2 324
Nouvelles résines en mélange		30		
PP		63	202	363
PS		13	17	103
PVC		0	19	0
PET Barquette		0		76
TOTAL	19 262	19 123,18	18 072,90	20 281,55
Produits non commercialisés			3 525,22	1 064,22
Refus de tri			2 728,43	4 949,47

20 281,55 tonnes ont été expédiées vers les filières de reprise au cours de l'année 2014 (hors verre) pour le compte du SMVO.

→ Nette évolution des tonnages : **2 208,65 tonnes en plus** par rapport à 2013.

2 208,65 T

en plus par rapport à 2013 pour le territoire du SMVO

2013⁽¹⁾ : hors Attichy

Récapitulatif année 2014

PRODUITS SORTANTS DU CENTRE DE TRI	TONNAGES 2014
expédiés vers les filières de reprise pour le compte du SMVO	20 281,55
expédiés vers les filières de reprise pour le compte de VALOR' AISNE	1 255,82
expédiés vers les filières de reprise pour le compte du client ESIANE (Vexin Thelle)	1 046,46
Produits non commercialisés*	1 064,22
Refus de tri	4 949,47
TOTAL sortant centre de tri (hors stock)	28 597,52

* Focus sur les produits non commercialisés en 2014 : 1 064,22 tonnes dont 977,02 tonnes envoyées vers le CVE et 87,2 tonnes envoyées vers le CET.

Refus de tri

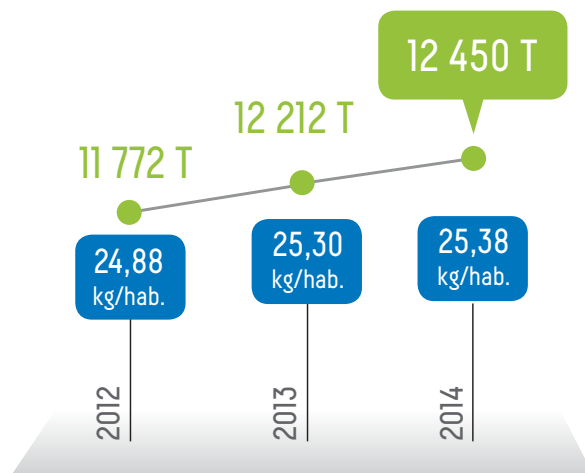
Les refus de tri sont l'ensemble des produits indésirables ou erreurs de tri (les déchets qui ne devraient pas se trouver dans la collecte sélective) ainsi que les déchets non récupérés à l'issue du tri industriel. Ils font l'objet d'une valorisation énergétique.

4 949,47 T

La collecte sélective du verre

Évolution du verre

Le gisement du verre a augmenté de 238 tonnes en 2014, soit **une progression de 1,9 %** par rapport à l'année 2013.



Actions en faveur de l'amélioration de la collecte et du recyclage du verre ménager

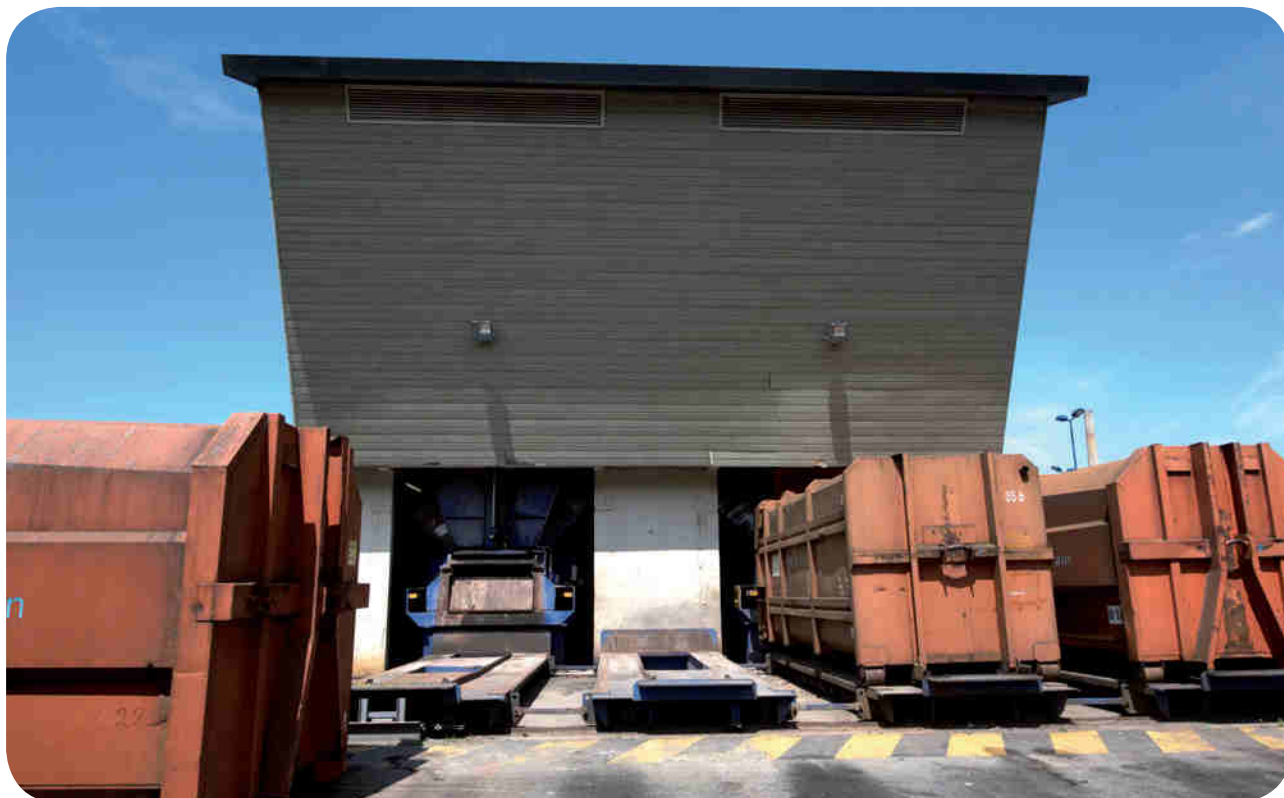
En 2012, le SMVO a initié, auprès de ses adhérents, un état des lieux sur la collecte du verre ménager, permettant d'identifier le parc de conteneurs en apport volontaire existant sur le territoire (état des points de collecte, signalétique, nombre d'habitants desservi par chaque point), d'identifier les aménagements et les actions d'amélioration nécessaires pour augmenter la performance de collecte du verre.

En octobre 2013, les élus du Syndicat ont adopté un dispositif d'aides pour inciter les collectivités à accentuer le développement du recyclage du verre. En effet, il avait été constaté que la performance de collecte du verre sur l'ensemble du territoire du SMVO était en deçà de la moyenne régionale (source ADEME 2013).

Ce dispositif a reposé sur un soutien à la communication et sur la rénovation ou l'implantation de nouveaux Points d'Apport Volontaire (PAV) pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2014.



Le réseau de 4 quais de transfert et la plateforme ferroviaire



La logistique du transport des déchets par la voie ferroviaire s'organise par l'intermédiaire de 4 quais de transfert embranchés fer répartis sur le territoire du SMVO.

Les quais de transfert sont réservés aux camions de collecte qui, après avoir effectué la collecte en porte-porte, viennent vider leur contenu dans des caissons dédiés en fonction du type de déchets :

- les ordures ménagères sont déchargées dans une trémie puis sont dirigées dans un caisson fermé pour être compactées afin de diminuer leur volume ;
- les collectes sélectives sont quant à elles vidées en vrac dans des caissons plus traditionnels, gravitairement.

Le Syndicat a dû acquérir des caissons spécifiques compatibles avec les contraintes du transport ferroviaire et du transport routier.

Un 3^{ème} flux transite pas les quais : les TVV (Tout venant Valorisable) issus des déchetteries qui arrivent quant à eux dans des caissons positionnés directement sur les wagons.

Ces quais de transfert permettent aux collectivités adhérentes de transférer les déchets les plus éloignés du Centre de Traitement Principal de Villers-Saint-Paul.

Le schéma de production est basé sur la mise à disposition de moyens dédiés (locomotives, agents de conduite, agents au sol) et tient compte des sillons demandés par le SMVO à Réseau Ferré de France (RFF).

Le schéma de desserte prévoit :

- une desserte du lundi au samedi de chacun des quais de transfert ;
- deux dessertes du lundi au samedi du centre de traitement principal ;
- ainsi qu'une possibilité de desserte des ateliers de maintenance des wagons.

Toutes les dessertes sont effectuées en mode « livraison-restitution » c'est-à-dire que les wagons chargés de caissons vides seront mis à disposition en même temps que l'enlèvement des wagons avec les caissons pleins.

En 2014, l'exploitation des quais de transfert et le transport ferroviaire étaient gérés, par le biais d'un marché public, par le groupement SEV :

- **SITA** en charge de l'exploitation des quais de transfert ;
- **ECORAIL** en charge de la coordination des moyens de transport et logistiques pour permettre à chaque quai de transfert de disposer chaque jour du nombre et de la catégorie de caissons dont il a besoin ;
- **VFLI**, le tractionnaire.

Les horaires d'ouverture des quais de transfert tiennent compte des schémas de collecte des collectivités adhérentes du SMVO. Les dessertes ferroviaires tiennent compte des sillons attribués.



Le SMVO loue un parc de 50 wagons de type S83 multibercer à cadre pivotant à une filiale de la SNCF, la société Ermewa.

Les sillons sont demandés par le SMVO en tant que candidat autorisé auprès de Réseau Ferré de France (RFF). C'est l'exploitant ferroviaire VFLI qui assiste le SMVO dans la construction de sillons à formuler à RFF et qui réalise les études de faisabilité conformément au document de référence de RFF.

VFLI demande à RFF, à chaque fois que de besoin, les sillons de dernière minute permettant de faire circuler les trains à des horaires différents de ceux initialement prévus.

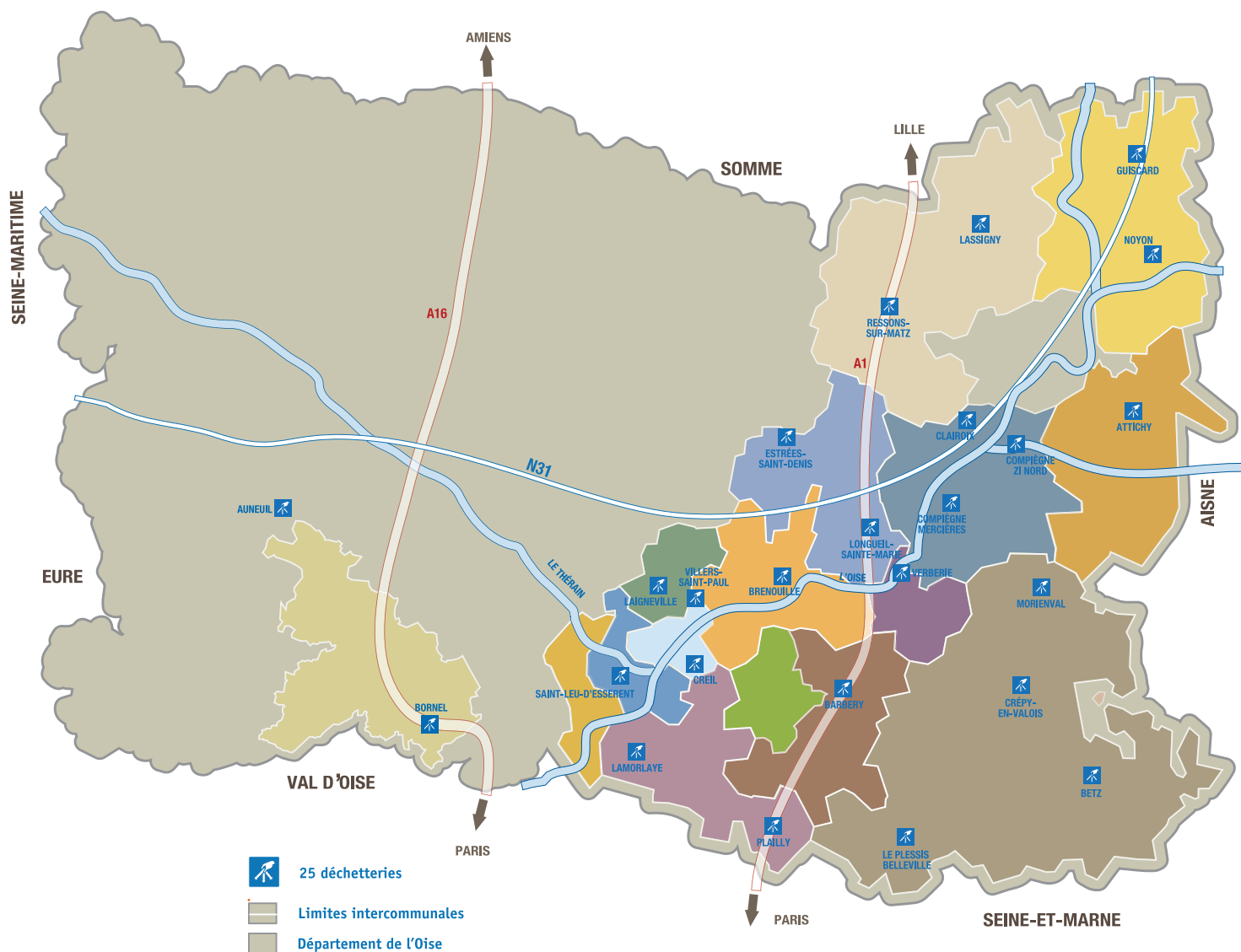
Pour 2015, un nouveau marché a été signé, avec SITA pour l'exploitation des quais de transfert, avec ECORAIL pour la logistique et le transport ferroviaire.

En 2014, 92 658 tonnes de déchets ont transités par les quais de transfert :

QUAI DE TRANSFERT	OMR	Emballages	Papiers	Monoflux	TVI	TOTAL QT
Quai de Saint-Leu	17 190,26	1,96	-	3 648,61	-	20 840,83
Quai de Compiègne	30 232,70	881,68	786,38	4 719,60	-	36 620,36
Quai de Noyon	12 859,34	-	-	3 446,50	609,34	16 915,18
Quai de Ormoy-Villers	14 975,02	717,80	346,26	1 820,80	421,76	18 281,64
TOTAL (en tonnes)	75 257,32	1 601,44	1 132,64	13 635,51	1 031,10	92 658,01

61 % des ordures ménagères et de la collecte sélective (hors verre) ont été transportés par le train. Seuls les déchets collectés dans les communes situées autour du Centre de Traitement Principal sont transportés par camion.

Les déchetteries



1 - Le réseau

Carte du réseau

Depuis l'intégration de la Communauté de Communes du Canton d'Attichy, le SMVO propose à ses habitants l'accès à 25 déchetteries dont 22 sont exploitées en régie directe, 2 autres déchetteries sous forme de prestation (Bornel et Attichy) et une sous convention d'utilisation pour les habitants des communes nord de la Communauté de Communes des Sablons.

Il s'agit de l'accès à la déchetterie d'Auneuil située en-dehors du territoire du SMVO.

Pour permettre aux habitants du SIGIDURS (syndicat du nord-est du Val d'Oise) de se rendre à la déchetterie de Plailly, le SMVO a signé une convention d'utilisation de la déchetterie de Plailly pour les habitants de Saint-Witz et Survilliers, communes voisines de Plailly.

2 - Les travaux et projets sur le réseau de déchetteries

Une nouvelle signalétique

L'ensemble des quais des déchetteries du SMVO a été équipé d'une nouvelle signalétique. La société « Les enseignes picardes » s'est vu attribuer ce marché pour un montant de 86 096 € comprenant la fourniture et pose de mâts sur chaque quai comportant 3 panneaux :

- 1 panneau fixe indiquant le numéro du quai,
- 1 panneau indiquant les déchets acceptés avec le logo et précisant les filières de traitement. Ces panneaux sont aimantés afin de pouvoir moduler les quais,
- 1 panneau indiquant les consignes de sécurité suivantes : « *risque de chute, interdiction de descendre dans les bennes* ».



Travaux d'agrandissement

Suite à la mise en place des systèmes anti-chutes, après les déchetteries de Brenouille et Villers-Saint-Paul, ce sont les déchetteries de Lamorlaye et Ressons-sur-Matz qui ont subi quelques travaux d'agrandissement de voirie, afin de pouvoir faciliter l'enlèvement des bennes.

Mise en place de nouveaux conteneurs de collecte

Afin de faciliter la collecte des petits appareils électriques, la plupart des déchetteries ont été équipées de nouveaux conteneurs. Sur plusieurs déchetteries du réseau, des dalles béton ont donc dû être réalisées pour permettre l'implantation de ces nouveaux conteneurs.

Une nouvelle équipe de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des nouvelles déchetteries d'Ecuvilly et Noyon

Pour la réalisation de la déchetterie d'Ecuvilly, une consultation en procédure adaptée a été organisée pour le marché de Maîtrise d'œuvre. La procédure s'est déroulée en deux phases :

- phase 1 : sélection des candidats (3 maximum),
- phase 2 : choix du titulaire du marché parmi les 3 candidats présélectionnés, sur remise de prestation (esquisse de fonctionnement et note de présentation)

C'est le groupement AVANT PROPOS / BERIM / SYMOE qui a été choisi pour réaliser cette nouvelle déchetterie. Ce projet propose une architecture fonctionnelle et des espaces bien optimisés.



Il comprend notamment :

- une voie de circulation doublée en quai haut pour faciliter la circulation avec une aire spécifique de stationnement pour les usagers apportant des déchets à déposer dans les contenants tels que les D3E, les huiles ...,
- une aire de stationnement spécifique PL pour permettre l'enlèvement des déchets situés en quai haut, sans avoir à circuler sur l'aire dédié aux usagers et, ne gênant pas la circulation des camions d'enlèvement des bennes,
- un sens de circulation sur le quai bas pour faciliter la gestion de l'enlèvement des bennes.





Déchetterie de Noyon

Pour la réalisation de la déchetterie de Noyon, une nouvelle consultation a été lancée selon le même type de procédure adaptée en 2 phases.

C'est le groupement AVANT PROPOS Architecte / BERIM / Cabinet TESSON qui a été retenu.

Cette déchetterie à forte fréquentation comprendra 12 quais, plus un espace de stockage de 12 bennes en attente, des locaux spécifiques pour

le stockage des DEEE, des déchets dangereux, un bâtiment pour les apports destinés à la recyclerie, et un garage pour le camion d'enlèvement des bennes. Un local et un espace de démonstration dédié à la sensibilisation des usagers, aux gestes de tri, et à la prévention des déchets ont également été intégrés au projet.

Perspectives 2015

Projet de construction des déchetteries

- Déchetterie d'Ecuvilly
- Déchetterie de Noyon
- Projet d'agrandissement / reconstruction de la déchetterie de Crépy-en-Valois
- Projet de reconstruction de la déchetterie de Brenouille
- Projet de construction de la déchetterie de Méru
- Projet de construction de la déchetterie de Senlis

3 - Le mode de fonctionnement

Depuis 2012, le SMVO a mis en place un système de carte d'accès personnelle pour les déchetteries.

À ce jour, 98 592 cartes ont été ouvertes dont :

- 97 160 particuliers,
- 246 services techniques
- 25 administrations et collectivités,
- 88 associations,
- 1 073 professionnels.

La déchetterie est un lieu clos et gardienné où les usagers peuvent venir déposer, dans les conditions visées à l'article 4 du règlement intérieur, les déchets qui ne sont pas collectés dans les circuits habituels de ramassage des ordures ménagères.

Un tri, effectué par l'utilisateur lui-même dans la déchetterie, permet la valorisation de certains matériaux ou de certains objets.



Horaires d'ouverture

Les déchetteries du réseau Verdi sont ouvertes :

- du mardi au samedi : de 9h00 - 12h00 et de 14h00 - 18h00,
- et le dimanche : 9h00 - 12h00

Les déchetteries sont fermées le lundi, le dimanche après-midi et les jours fériés.

4 - Evolution de la fréquentation des déchetteries

Les déchetteries du réseau Verdi ont connu une forte hausse de fréquentation.

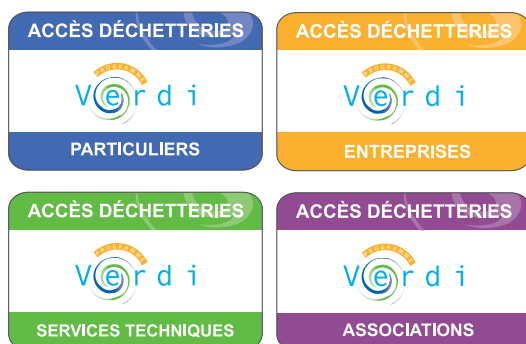
TOP 5 des fréquentations en 2014

1 - Lamorlaye	79 108 visiteurs
2 - Noyon	53 862 visiteurs
3 - Crépy-en-Valois	46 950 visiteurs
4 - Laigneville	44 915 visiteurs
5 - Le Plessis Belleville	44 785 visiteurs

	2013	2014	Evolution 2013/2014
Attichy		12 864	-
Barbery	24 567	28 264	+ 15 %
Betz	18 990	20 849	+ 10 %
Bornel	19 956	28 064	+ 40 %
Brenouille	40 850	44 173	+ 8 %
Clairoix	31 358	36 092	+ 15 %
Compiègne Mercières	28 751	29 298	+ 2 %
Compiègne ZI Nord	18 413	20 459	+ 11 %
Creil	30 346	32 263	+ 6 %
Crépy-en-Valois	44 341	46 950	+ 6 %
Estrées-Saint-Denis	29 817	32 004	+ 7 %
Guiscard	18 568	20 086	+ 8 %
Laigneville	39 205	44 915	+ 15 %
Lamorlaye	71 485	79 108	+ 11 %
Lassigny	23 014	24 770	+ 8 %
Le Plessis Belleville	42 440	44 785	+ 6 %
Longueil Sainte-Marie	25 751	27 406	+ 6 %
Morienvall	14 927	16 163	+ 8 %
Noyon	52 265	53 862	+ 3 %
Plailly	18 801	23 342	+ 24 %
Ressons-sur-Matz	22 386	24 913	+ 11 %
Saint-Leu-d'Esserent	27 787	32 199	+ 16 %
Verberie	29 345	31 252	+ 6 %
Villers-Saint-Paul	28 214	30 226	+ 7 %
TOTAL VISITEURS	681 621	784 307	+ 15 %



Conditions d'accès - Badges



L'accès à la déchetterie n'est possible qu'après l'attribution d'une carte à puce remise par les services du SMV0.

Tout usager devra impérativement être muni de cette carte, qui lui permettra de s'identifier auprès des agents présents sur site.

L'identification des usagers est effectuée par l'agent d'exploitation à l'aide d'un lecteur de carte. L'agent d'exploitation a en charge d'identifier automatiquement l'utilisateur, de déterminer le type de déchets apportés, de contrôler le bon respect des quotas réglementaires et d'enregistrer le passage sur sa console portative.

L'accès aux déchetteries pour les particuliers s'effectue avec des véhicules légers à titre privé.

Limite d'apport

L'accès à la déchetterie est gratuit et réservé aux particuliers résidents sur l'une des communes du territoire du SMV0. Un justificatif du lieu de résidence peut être réclamé à tout usager.

Responsabilité, comportement des usagers

Chaque déchetterie étant soumise à la réglementation relative aux installations classées, toute personne accédant à l'intérieur de l'enceinte et violant les dispositions du règlement intérieur engage sa responsabilité permanente pour toute action contraire au règlement.

Les usagers doivent effectuer eux même le tri, la séparation et le déchargement de leurs déchets. Les usagers peuvent solliciter l'aide des agents d'exploitation lorsqu'ils rencontrent des difficultés à déposer un objet du fait de son volume ou de son poids.

Les agents d'exploitation peuvent solliciter les usagers pour qu'ils nettoient le sol ou les abords de la benne après leurs dépôts. Du matériel de nettoyage est mis à disposition des usagers.



Séparation des matériaux recyclables

Il est demandé aux usagers de la déchetterie de séparer les matériaux recyclables ou réutilisables suivants :

- emballages plastiques, papiers / cartons, verre, huiles usagées, textiles vont dans les conteneurs prévus à cet effet,
- déchets de jardin, gravats, grands cartons, ferrailles, bois, autres non valorisables vont dans les bennes disposées le long du quai,
- les D.D.S. sont remis à l'agent responsable du stockage dans les armoires prévues à cet effet,
- les D3E, tubes néons et lampes à décharge sont également à disposer dans des contenants spécifiques indiqués par les agents d'exploitation aux usagers.



Missions des agents d'exploitation

Missions Générales

- Assure les opérations de réception des déchets, de surveillance du tri, de gardiennage et de gestion des équipements d'une déchetterie
- Conseille et oriente les utilisateurs

Activités Principales

- Réception des déchets et vérification de leur bonne affectation dans les contenants
- Gestion et suivi des enlèvements et rotations des bennes
- Nettoyage et entretien des sites et de ses équipements
- Gardiennage et protection du site
- Accueil, information et orientation des usagers
- Tenue des documents de l'activité et logiciels informatiques à disposition

5 - Evolution des tonnages de déchets collectés en déchetteries

Évolutions significatives en 2014 :

- 103 296 tonnes collectées sur le réseau soit une augmentation de 7 % des tonnages
- augmentation de 19 % des tonnages de déchets verts,
- augmentation de 8 % du flux reconstitué des encombrants,
- diminution de 50 % des tonnages de batteries,
- diminution de 4 % des terres et gravats.

DÉCHETS	2012 (en tonnes)	2013 (en tonnes)	2014 (en tonnes)	EVOLUTION 2013/2014
Déchets verts	21 054,2	21 478,1	25 640,9	19 %
Terre et gravats	28 019	26 111,5	25 013,8	- 4 %
TVE	19 820,7	20 408,7	17 134,5	-
TVI	11 175,3	11 804,9	8 528,4	-
Eco-Mobilier	-	-	869	-
Bois	8 769,9	9 436,7	7 257,1	-
TVV	-	-	11 358	-
Cartons	41	123,7	148,7	20 %
Ferrailles	3 605,6	3 899,8	3 910,2	0 %
DDM (hors batteries)	717,5	763,3	152,9	-
Eco-DDS	-	-	860,6	-
Amiante	41,6	12,4	-	-
Batteries	96,9	77,1	38,7	- 50 %
D3E	2 322	2 368,6	2 610,4	10 %
Piles usagées	18,8	20,2	19,4	- 4 %
Huiles moteur	129,1	112,3	115,5	3 %
Pneus (Aliapur)	146,1	122	145,5	19 %
Pneus (Hors A)	31	3,6	-	-
Textiles	164,8	173,6	177,8	2 %
Encombrants (TVE, TVI, TVV, Bois, Eco-Mobilier)	39 766	41 650,4	45 147,1	8 %
TOTAL	96 153,4	96 916,6	103 981,4	7 %

6 - Les moyens humains

En 2014, le service de gestion des déchetteries comptait :

4

coordonnateurs
de déchetteries

54

agents de
déchetteries

1

agent de
maintenance des
déchetteries

Les événements marquants de l'année 2014

- Nouvelle organisation de la coordination déchetterie : 4 coordonnateurs de secteur
- Mise en place à fin janvier 2014 de la collecte et du traitement des DDS dans le cadre de la convention avec Eco-DDS sur l'ensemble du réseau de déchetteries
- Renouvellement des marchés de traitement des déchets verts, des terres et gravats
- Mise en place au 1^{er} avril 2014 de la collecte et du traitement du mobilier dans le cadre de la convention avec Eco-Mobilier sur 5 déchetteries (Barbery, Brenouille, Villers-Saint-Paul, Laigneville et Creil). Démarrage au 1^{er} octobre de la déchetterie de Noyon.
Démarrage au 1^{er} novembre de la déchetterie de Crépy-en-Valois
- Démarrage au 1^{er} septembre 2014 du marché de tri / valorisation des encombrants issus des déchetteries.
Mise en place d'un nouveau tri sur déchetterie à compter de décembre 2014 avec le mélange dans la même benne du TVE, TVI et du Bois
- Reprise de l'exploitation de la déchetterie d'Attichy au 27 décembre 2014

Tous les encombrants sont triés matière par matière et envoyés vers des filières de valorisation. Ce nouveau tri des encombrants permet de mieux valoriser les encombrants du territoire et de limiter l'enfouissement.



2 - Les déchets verts

Les différents modes de collecte :

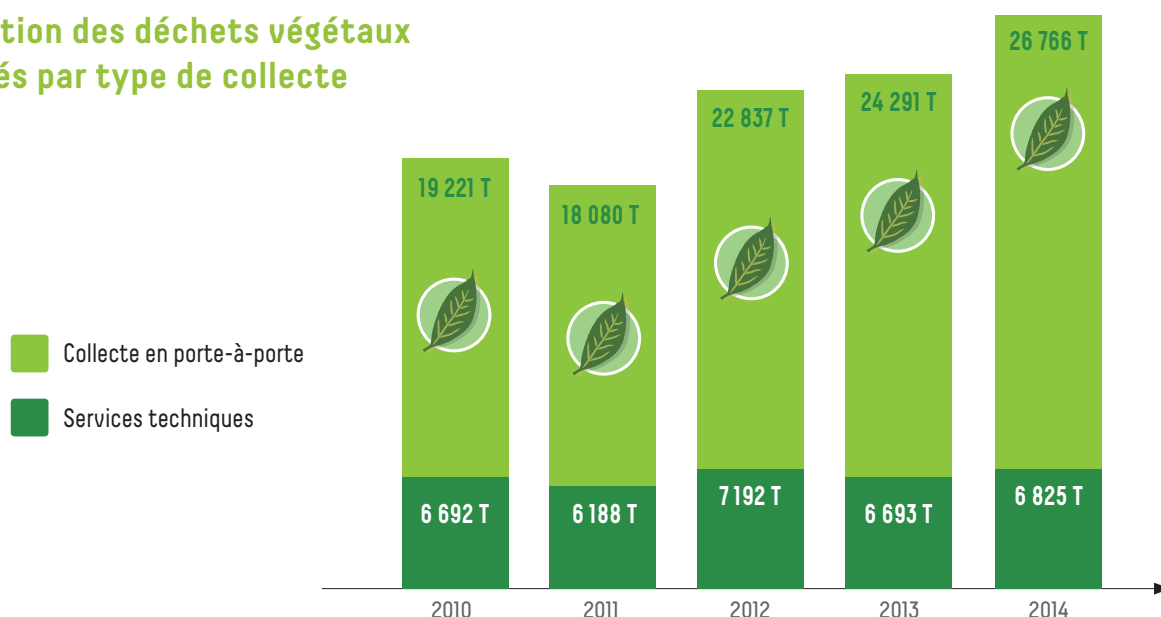
Sur le territoire du SMVO, la valorisation organique des déchets sous forme de compostage se réalise pour quatre flux de déchets ménagers différents :

- pour les déchets végétaux collectés par les services techniques des communes du périmètre du SMVO,
- pour les déchets végétaux collectés en porte-à-porte chez l'habitant par les communautés de communes adhérentes,

- pour les déchets végétaux collectés dans le réseau des déchetteries VERDI,
- pour les déchets organiques (déchets d'épluchures, restes de repas) par le compostage à domicile.

Pour cette dernière voie, chacun des adhérents met en place des programmes d'accompagnement, en partenariat avec le SMVO, dans le cadre du programme de prévention des déchets du SMVO.

Répartition des déchets végétaux collectés par type de collecte



Les plateformes de compostage

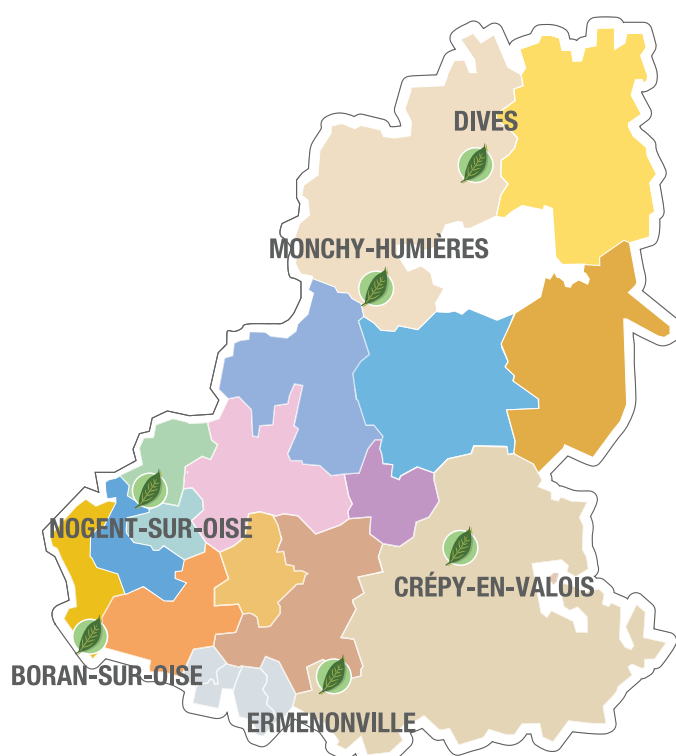
Une fois collectés, ces déchets verts sont acheminés sur **6 plateformes** privées de compostage, qui traitent les déchets selon la norme NFU 44-051.

Environ un tiers du tonnage entrant devient du compost, élément structurant des sols, qui est de plus en plus recherché par les agriculteurs qui ont constaté son effet très positif sur les cultures.

Les déchets verts collectés en porte-à-porte ou par les services techniques des collectivités sont apportés sur des plateformes locales pour y être valorisés.

En 2014, on observe une hausse des tonnages des déchets verts collectés en porte-à-porte :

+ 2 475 tonnes (+10,18%) et une légère hausse par les services techniques des collectivités et parallèlement les apports volontaires de déchets verts en déchetteries ont aussi augmenté (+ 19 %).



La base logistique de Verberie



L'organisation du service transport de bennes de déchetteries

L'activité du transport de bennes de déchetteries fonctionne 7J/7, y compris les jours fériés.

Le service est organisé en plusieurs équipes : une équipe de conducteurs du matin, une d'après-midi, du lundi au samedi et le dimanche matin uniquement.

Trois coordonnateurs « transport » sont chargés du bon fonctionnement du service en tenant compte également des besoins des déchetteries.

Les conducteurs sont chargés de transporter les bennes de déchetteries vers les exutoires dédiés à chaque type de déchets.

L'organisation de ce service nécessite une très bonne concertation entre les activités transfert et déchetteries.

La base de Verberie

L'ancien quai de transfert de Verberie a été aménagé en base logistique où une flotte de camions est déployée. Plusieurs déchetteries disposent d'un camion, ce sont celles de Noyon, Saint-Leu d'Esserent et Crépy-en-Valois. La base d'Estrées Saint-Denis a été fermée en avril 2015.

Des locaux (un vestiaire, des sanitaires, des bureaux à Verberie) permettant la gestion de ce service ont été aménagés de manière temporaire sur la base logistique. Un projet d'aménagement définitif est en cours.

Pour assurer la maintenance, l'entretien et la réparation des bennes, un atelier a été créé.

Le site est sécurisé : barrières infra-rouge, vidéosurveillance, alarme, téléprotection.

Les faits marquants de l'année 2014

- Renouvellement de l'équipe de coordonnateurs transport
- Impact de la mise en place des nouveaux marchés de traitement, et des nouvelles filières

Les moyens matériels

Location " full service " via le loueur VIA Location

La flotte est constituée de :

13

**Camions
Ampliroll**



de PTAC 26 tonnes dont
9 sont équipés de bâchage
automatique et 4 de grues
auxiliaires

1

**Camion
Ampliroll
32 tonnes**

1

**Camion
relais**

Tous les véhicules sont de marque MAN modèle TGS 400ch. L'entretien et la maintenance sont gérés dans le cadre du marché.

Le syndicat a fait l'acquisition du logiciel d'aide à la planification SMARTOUR, logiciel permettant d'accompagner les coordonnateurs transport dans l'établissement des tournées.

Pour permettre le vidage des bennes de déchetteries dans des délais respectant les horaires d'ouverture des déchetteries, le SMVO s'est muni d'un parc de 360 bennes, de capacité 15 et 30 m³ et de 18 bennes TVI pour le transport ferroviaire.

L'entretien et la maintenance du parc de bennes sont réalisés en interne depuis le 1^{er} janvier 2013, excepté pour les grosses réparations (crochets, longerons) en prestation de service.

En 2014, **15 conteneurs ferroviaires** d'occasions ont été achetés pour le tout venant de déchetterie.



Les moyens humains

Pour l'organisation de ce nouveau service, plusieurs recrutements ont été faits :

3

**coordonnateurs
transport**

1

**agent de
maintenance
des bennes**

18

**conducteurs
permanents**

8

**agents polyvalents
déchetterie/
transport**



Un budget maîtrisé



L'année 2014 s'est inscrite dans le prolongement des années précédentes, marquées par une situation financière **maîtrisée**.

Le budget 2014 du SMVO s'est élevé à **39 millions d'euros**, avec près de **33 millions d'euros** en fonctionnement et **6 millions d'euros** en investissement.

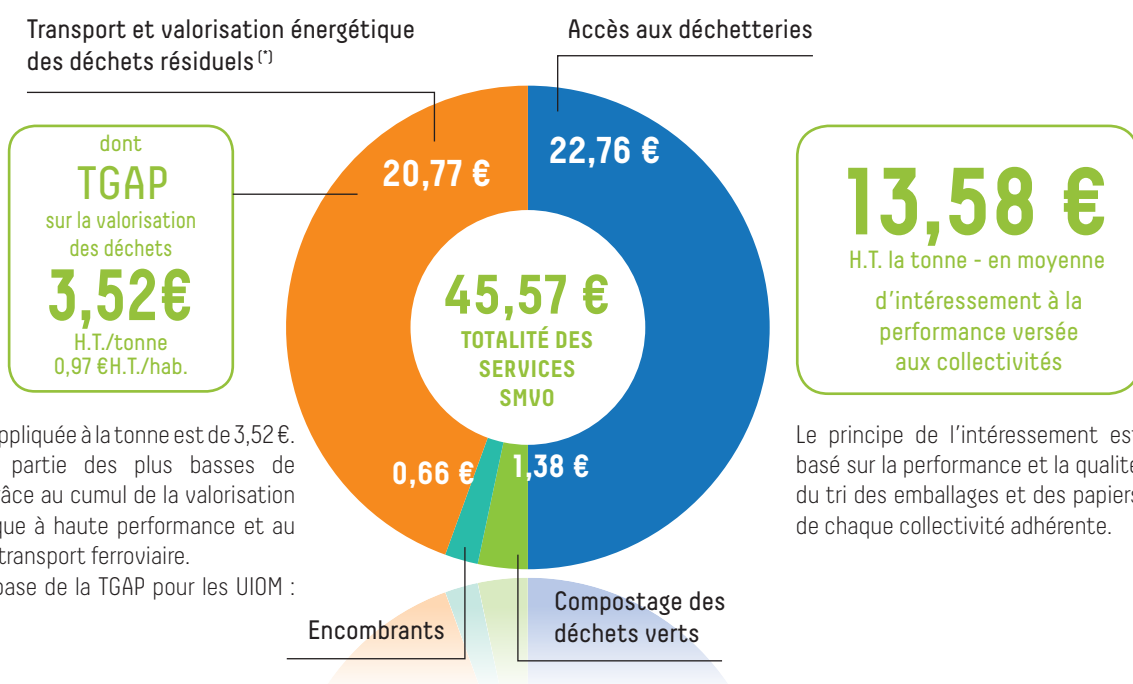
La contribution au transport, au traitement, à la valorisation et au recyclage des déchets

ménagers et assimilés, facturée aux communes et communautés de communes adhérentes au SMVO a baissé de **3 %** en euros courants depuis 2007 et de 14 % en euros constants.

Pour la valorisation énergétique, les adhérents du SMVO bénéficient d'une des plus faibles TGAP de France, grâce à l'importance du transport alternatif.

Contribution des collectivités adhérentes

en H.T./habitant



(*) Coût moyen (à l'habitant) reconstitué tenant compte d'une part fixe de 2,69 € ht/hab. et d'une part variable de 71,72 € ht/t

LES DÉPENSES 2014

Le budget de l'année 2014 s'est élevé à 39 millions d'euros.

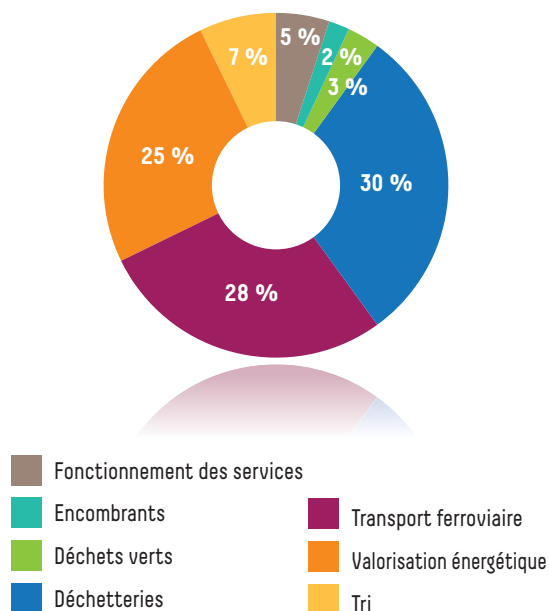
SECTION DE FONCTIONNEMENT EN 2014		
Charges de personnel	5 059 598 €	15 %
Charges d'exploitation	17 136 842 €	52 %
Reversement aux collectivités	1 038 177 €	3 %
Intérêts des emprunts	2 830 926 €	9 %
Amortissements et provisions	5 776 000 €	18 %
Autres	968 763 €	3 %
Total dépenses de fonctionnement	32 810 305 €	100 %
SECTION D'INVESTISSEMENT EN 2014		
Remboursement du capital de la dette	4 733 149 €	80 %
Equipements	755 566 €	13 %
Autres	400 775 €	7 %
Total dépenses de fonctionnement	5 889 491 €	100 %
TOTAL BUDGET 2014	38 699 796 €	

En 2014, une grande part des investissements a été consacrée à la poursuite des travaux d'aménagement des déchetteries (**0,29 M€**) et aux travaux de raccordement du centre de traitement principal de Villers-Saint-Paul au réseau de chaleur urbain de la ville de Nogent-sur-Oise (**0,15 M€** réalisé en 2014 sur un programme de près de **1 M€**). Le solde sera réglé sur l'exercice 2015. Près de 0,15 M€ ont été versés aux collectivités pour l'amélioration et le recyclage du verre, sous forme de fonds de concours à l'amélioration ou l'acquisition de points d'apport volontaire.

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	TRAVAUX FINANCÉS EN 2014
Matériel et mobilier administratif	22 992 €
Centre de traitement principal	238 000 €
Equipements et agencements sur déchetteries et régie transport de bennes	346 033 €
Fonds de concours versés	148 542 €

En fonctionnement, les charges d'exploitation représentent **52 %** des dépenses.

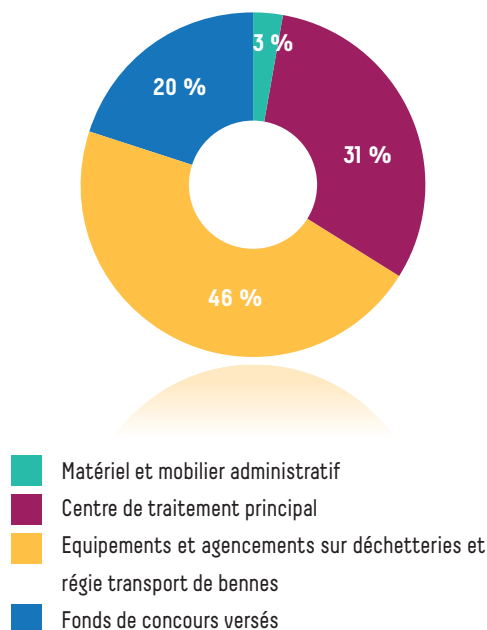
Répartition des charges d'exploitation



En investissement, les équipements représentent **13 %** des dépenses soit **755 568 €**.

Le remboursement du capital de la dette représente, quant à lui, **80 %** du budget.

Répartition des investissements



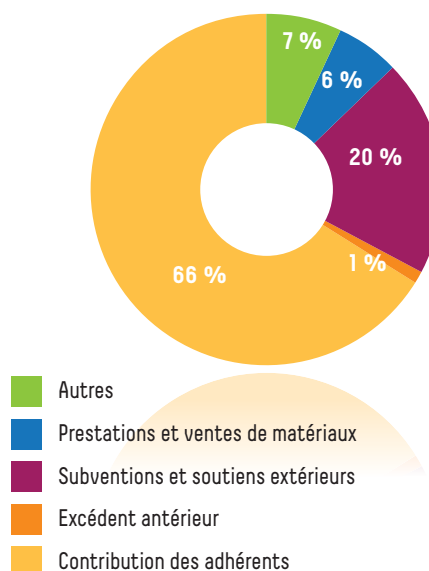
LES RECETTES 2014



Avec près de **22 millions d'euros**, les contributions des adhérents représentent **66 %** des recettes de fonctionnement.

Le montant des aides et des subventions s'élève à près de **7 millions d'euros** soit **20 %** du fonctionnement.

Répartition des recettes de fonctionnement



SECTION DE FONCTIONNEMENT EN 2014

Contribution des adhérents	22 358 472 €	66 %
Excédent antérieur	244 050 €	1 %
Subventions et soutiens extérieurs	6 976 364 €	20 %
Prestations et ventes de matériaux	2 079 480 €	6 %
Autres	2 498 334 €	7 %
Total recettes de fonctionnement	34 156 700 €	100 %

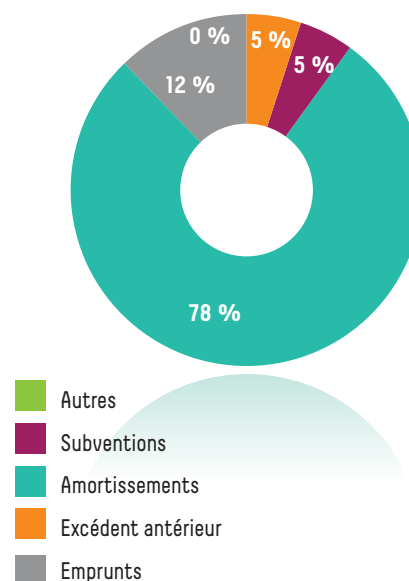
SECTION D'INVESTISSEMENT EN 2014

Excédent antérieur	370 751 €	5 %
Subventions	354 979 €	5 %
Amortissement	5 776 000 €	78 %
Emprunts	900 000 €	12 %
Autres	5 690 €	0 %
Total recettes d'investissement	7 407 420 €	100 %

TOTAL BUDGET 2014

41 564 120 €

Répartition des recettes d'investissement



Évolution de la contribution des adhérents

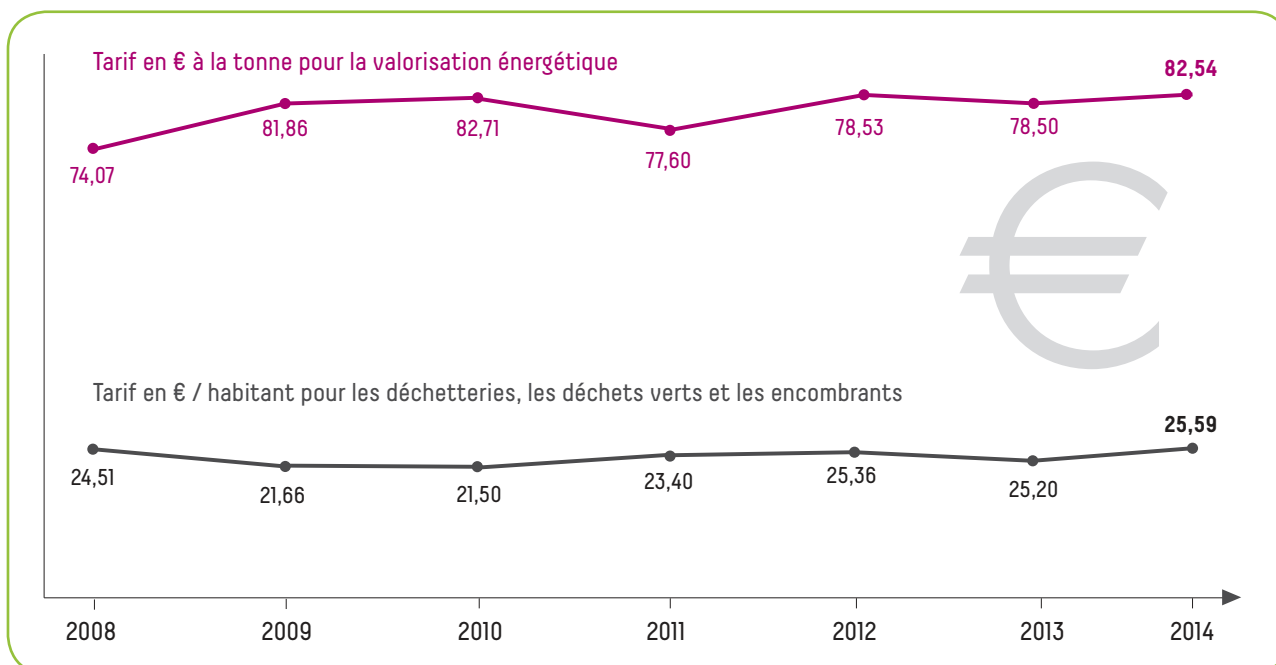
Contribution totale des adhérents (CVE + déchetteries + déchets verts) en € H.T./habitant

Adhérents	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2007/2014
TOTAL €/habitant en € courants	47	48	46	46	45	46	45	45	- 3 %
TOTAL €/habitant en € constants	53	53	49	49	47	47	45	45	- 14 %

L'évolution de la contribution des adhérents entre 2007 et 2014 a baissé de - 14 % en euros constants.

- 14 %

Évolution des tarifs en euros courants



Pour la première fois en 2012, les collectivités adhérentes ont bénéficié d'un reversement de 200 000 €, sous forme d'intéressement à la performance et à la qualité du tri pour les emballages et papiers (9,49 € HT en moyenne par tonne). Cet intéressement a été reconduit en 2013 pour 372 000 € (15,83 € en moyenne par tonne) et pour 373 000 € en 2014 (13,58 € en moyenne par tonne).

Les indicateurs techniques et financiers

16 groupements de communes sur le SMVO

CONTRIBUTIONS					
Nombre d'habitants dans le périmètre du SMVO		Valorisation énergétique		Tri	Déchetteries + déchets verts + encombrants en porte-à-porte
Population totale 2014	490 637	Part fixe en 2013 et 2014	2,69 €HT par habitant	0,00 €	25,59 € HT par habitant en 2014
		Part variable en 2014	71,72 €HT à la tonne		
Population totale 2013	490 074	Part variable en 2013	68,19 €HT à la tonne	0,00 €	25,29 € HT par habitant en 2013

Tonnages de déchets pris en charge par le SMVO

COLLECTE SÉLECTIVE				
	Emballages	Journaux magazines	Verre	TOTAL SÉLECTIF
Tonnes en 2014	16 204	10 697	12 450	39 351
en Kg/hab	33,03	21,80	25,38	80,20
Tonnes en 2013	14 927	10 177	12 212	37 316
en Kg/hab	30,46	20,77	24,92	76,14
Evolution en masse	+ 8,55 %	+5,11 %	+ 1,95 %	+ 5,45 %
Evolution en kg/hab	+ 8,43 %	+ 4,99 %	+ 1,83 %	+ 5,33 %

DÉCHETS VERTS				
	Porte-à-porte	Municipaux	Déchetteries	TOTAL DÉCHETS VERTS
Tonnes en 2014	26 766	6 825	25 641	59 232
en Kg/hab	54,55	13,91	52,26	120,72
Tonnes en 2013	24 291	6 693	21 478	52 462
en Kg/hab	49,57	13,66	43,83	107,05
Evolution en masse	+ 10,19 %	+ 1,97 %	+19,38 %	+ 12,90 %
Evolution en kg/hab	+10,06 %	+ 1,86 %	+ 19,25%	+ 12,78 %

	Déchetteries	Encombrants collectés en porte-à-porte (à compter du 1 ^{er} avril 2012)	Valorisation énergétique (tonnage traité à Villers-Saint-Paul)
Tonnes en 2014	78 522	5 280	123 582
en Kg/hab	160,04	10,76	251,88
Tonnes en 2013	75 315	5 330	124 575
en Kg/hab	153,68	10,88	254,20
Evolution en masse	+ 4,26 %	- 0,01 %	- 0,80 %
Evolution en kg/hab	+ 4,14 %	- 0,01 %	- 0,91 %

Localisation des installations de traitement et valorisation

Un centre de traitement principal à Villers-Saint-Paul comprenant :

- 1 centre de valorisation énergétique (capacité 173 250 tonnes / an),
- 1 centre de tri des emballages et journaux-magazines (capacité 30 000 tonnes / an) et une plate-forme ferroviaire,
- 25 déchetteries
- 4 quais de transfert route rail à Compiègne, Noyon, Saint-Leu d'Esserent, Ormoy-Villers,
- 25 déchetteries : Lassigny, Estrées Saint-Denis, Villers-Saint-Paul, Crépy-en-Valois, Brenouille, Clairoux, Guiscard, Compiègne ZI Nord, Longueil Sainte-Marie, Le Plessis Belleville, Saint-Leu d'Esserent, Creil, Verberie, Betz, Laigneville, Lamorlaye, Noyon, Compiègne Mercières, Barbery, Ressons-sur-Matz, Morienvall, Plailly, Bornel, Auneuil (convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis), Attichy.

LES RECETTES

Montant global des recettes de fonctionnement (compte administratif 2014) :

34 156 700 €

SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES		
OBJET	ORGANISME	MONTANT
D3E	OCAD3E	161 304 €
Journaux-magazines	ECOFOLIO	495 517 €
Textile	ECO TLC	47 786 €
DDS	ECO DDS	41 546 €
Mobilier	ECO-MOBILIER	327 310 €
Tri	ECO-EMBALLAGES	3 953 954 €
Extension des consignes de tri	ECO-EMBALLAGES	18 513 €
Valorisation énergétique	ECO-EMBALLAGES	668 559 €
Communication	ECO-EMBALLAGES	412 402 €
Soutien aux nouvelles résines	ECO-EMBALLAGES	756 634 €
Prévention des déchets	ADEME	64 288 €
TOTAL		6 947 813 €
Reversement des aides perçues aux collectivités		1 068 114 €
Participation des collectivités		22 563 334 €

VALORISATION							
Valorisation issue de l’incinération				Valorisation matériaux issus du tri		Valorisation sous forme de compost	
Electricité	79 821 T	Mâchefers	34 728 T	Emballages plastiques, cartons, acier, alu	11 930 T	Production estimée :	19 744 T
Vapeur	63 166 T	dont encombrants	274 T	Journaux-magazines	8 425 T		
Pe = 76,80 %		dont Ferreux :	2 512 T	Verre	12 450 T		
		dont Non ferreux :	263 T				

MODALITÉS ET DÉPENSES D'EXPLOITATION

Montant global des dépenses de traitement des déchets du SMVO (compte administratif 2014) :

32 810 305 €

PRINCIPALES DÉPENSES DE PRESTATIONS DE SERVICE

INSTALLATIONS	PRESTATAIRE	MODE D'EXPLOITATION	DÉPENSES DES CONTRATS
Quais de transfert	SITA	marché de prestations de service	1 177 766 €
Déchetterie	BUTIN SEDIC		500 843 €
Déchetterie	C.AGGLO. BEAUVAISIS	convention	34 850 €
Déchetterie	AGRI COMPOST DIVES	marché de prestations de service	2 967 €
Déchetterie	GURDEBEK		222 443 €
Déchetterie	COMPIEGNOISE TRAVAUX		480 €
Déchetterie	TRIADIS		15 930 €
Centre de traitement principal	ESIANE	Délégation de service public	4 300 259 €
Plate-forme ferroviaire	ESIANE		696 072 €
Transport de bennes déchetteries	VEOLIA	marché de prestations de service	3 013 €
Transport ferroviaire	ECORAIL		91 940 €
Transport ferroviaire	VFLI		1 911 892 €
Transport ferroviaire	RFF		44 997 €
Transport ferroviaire	ERMEWA		600 385 €
Transport ferroviaire	CCBA		14 952 €
Transport ferroviaire	STTO		540 €
Déchets verts	NATURECO	marché de prestations de service	642 240 €
Déchets verts	AGRI-COMPOST		125 367 €
Déchets verts	COMPIEGNOISE DE TRAVAUX		4 050 €
Déchets verts	TERRALYS		55 770 €
Déchets verts	SEV		20 196 €
Déchets verts	VALORISOL		134 376 €
Déchets verts	BORAN AGRI		22 928 €
Déchets verts	GURDEBEK		2 653 €
Déchets verts	LA FERME DU BOIS		79 509 €
Déchets dangereux des ménages	CHIMIREC		92 886 €
Déchets dangereux des ménages	TRIADIS		21 736 €
Déchets dangereux des ménages	ORTEC		24 610 €
Terres & gravats	SITA		6 256 €
Terres & gravats	COMPIEGNOISE DE TRAVAUX		22 469 €
Terres & gravats	VEOLIA		71 632 €
Tout venant enfouissable	VEOLIA		841 591 €
Tout venant enfouissable	GURDEBEK		157 868 €
Seringues usagées	SANICOLLECT60		279 €
Seringues usagées	CHIMIREC		2 813 €
Traitement du bois	PAPREC		265 748 €
Traitement du bois	TERRALYS		37 533 €
Traitement du bois	AGRI-COMPOST		14 819 €
Traitement du bois	VEOLIA		4 769 €
Traitement des encombrants	VEOLIA		238 273 €
Traitement des encombrants	SITA		96 678 €
Traitement du tout venant valorisable	VEOLIA		341 498 €
TOTAL			12 947 876 €

Les opérations de communication en 2014



La communication du SMVO s'organise en fonction des publics concernés et des informations à transmettre.

Pour chaque type de public, des messages, des publications, des outils de communication et des événements différents sont réalisés, en partie, par les services en interne et d'autres, par des prestataires.

Les supports de communication réalisés et les événements organisés par le SMVO sont :

- Pour le grand public :

- le site internet (mis à jour régulièrement),



- le numéro vert,
- le VERDI INFOS (2 numéros par an),

- de l'achat d'espaces publicitaires (toute l'année),
- les semaines de portes ouvertes du Centre de Traitement Principal (2 par an), durant la semaine du développement durable et la semaine de la réduction des déchets,
- des stands sur le tri et la prévention dans toutes les manifestations du territoire (brocantes, journées de l'environnement, événements sportifs (Ronde de l'Oise, Foot district de l'Oise),...)
- des actions de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets,



- des réunions d'information et des formations au tri et à la prévention des déchets.

- **Pour le public institutionnel** (élus, associations, partenaires...plus de 1800 contacts) :

- une lettre d'information destinée aux partenaires « La Lettre du SMVO » (2 numéros par an),
- document de présentation du SMVO aux élus,
- des courriers d'information (en fonction des sujets et informations à transmettre),
- des visites des sites du SMVO par des visiteurs locaux, nationaux et internationaux (techniciens, élus, décideurs),
- des réunions d'information et des formations au tri et à la prévention des déchets.

- **pour la Presse** (locale et nationale) :

- des communiqués de presse et des relations Presse (en continu)

- **pour les agents du SMVO** :

- le SMVO mag (6 numéros par an),
- des réunions d'information,
- des événements (soirée des vœux, et fête de l'été),
- une revue de presse hebdomadaire.

En 2014, l'événement important organisé par le SMVO, **c'est l'anniversaire des 10 ans du centre de valorisation des déchets inauguré en novembre 2004.**

À cette occasion, tous les partenaires du SMVO ont été conviés le 28 novembre 2014 à venir célébrer cela sous une tente dressée sur les pelouses du centre de traitement principal. Cet événement fut l'occasion de rappeler l'historique du syndicat et les événements marquants vécus ces dix dernières années. Quelques jours auparavant, le raccordement au réseau de chaleur de Nogent-sur-Oise venait d'être fait.

Un encart de 4 pages réalisé dans Le Parisien fut distribué lors de l'événement et les jours suivants.



Les journées portes ouvertes étaient consacrées à ce thème du raccordement au réseau de chaleur afin de faire mieux comprendre aux habitants du territoire, l'intérêt de la valorisation énergétique.

- 2 semaines de journées Portes Ouvertes du Centre de Traitement Principal de Villers-Saint-Paul,
- plus de 150 visites des sites du SMVO,
- plus de 2 500 visiteurs,
- 1 événement sportif de niveau départemental : la Ronde de l'Oise, course cycliste de niveau international,
- plus de 7 500 personnes sensibilisées,
- plus de 50 animations sur le tri et la prévention des déchets dans les grandes et moyennes surfaces, dans les journées dédiées à l'environnement, sur les manifestations sportives et culturelles...,
- plus de 20 actions spécifiques sur la prévention des déchets (compostage domestique, achats éco-responsables, opérations foyers témoins ...).

Le programme de prévention des déchets

Depuis 2006, le SMVO travaille sur ce sujet grâce à un plan de prévention des déchets, en tant que collectivité pilote du programme de prévention picard, organisé par l'ADEME Picardie et le Conseil Régional de Picardie.

Une cellule « tri et prévention des déchets », composée de 3 personnes (sur 6 au service communication), travaille à plein temps sur les actions.

L'équipe prévention et tri des déchets forme et encadre un groupe de vacataires pour démultiplier les actions de sensibilisation de proximité.

Le nouveau programme d'action est adapté pour répondre aux exigences de la loi Grenelle 2 (- 7 % d'Ordures Ménagères Assimilées) et même plus, puisque le SMVO souhaite élargir cette réduction à l'ensemble des déchets produits (déchets des déchetteries, encombrants, déchets verts collectés en porte-à-porte).

Grâce à ce dispositif d'aides, l'équipe « tri et prévention des déchets » initie des projets et accompagne les collectivités et autres acteurs dans leur démarche. Ainsi, de nombreuses collectivités adhérentes ont réalisé des actions, chacune à leur niveau, selon leurs moyens et opportunités.

Les demandes des acteurs du territoire deviennent systématiques, le SMVO étant vu comme un référent sur le sujet de la prévention.



Le nombre d'animations se développe, notamment grâce au réseau des vacataires formés par le SMVO. Suite à un diagnostic réalisé, visant à détecter les opportunités et contraintes du territoire, un programme d'actions a été proposé à l'ensemble des acteurs du territoire via un comité de pilotage, et validé par l'ADEME Picardie et la Commission Régionale des Aides.

Le contenu de ce programme comprend :

- les animations de sensibilisation du public,
- la sensibilisation des scolaires,
- les éco-manifestations,
- le compostage domestique, collectif et des grands producteurs,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- l'exemplarité du SMVO et des acteurs du territoire (collectivités adhérentes, associations, entreprises...),
- les actions avec les recycleries et les brocantes,
- les actions avec les GMS,
- les actions sur les déchetteries.



Actions de prévention 2014

- Recrutement d'une chargée des animations pour assurer le suivi des animations réalisées sur le territoire du SMVO et encadrer le réseau de 40 animateurs vacataires, et apporter un renfort à la personne qui assure les visites d'installation du SMVO.

- L'aide aux éco-manifestations : mise en place du tri avec les collectivités, gobelets réutilisables consignés, sensibilisation des exposants...



- Réalisation de 2 boîtes mobiles en bois supplémentaires sur la valorisation énergétique et l'économie circulaire, pour compléter celle qui avait été créée en 2013 sur le développement durable.



- Réalisation du jeu « STOP DÉCHETS » avec l'association « Tous pour l'art, l'art pour Tous », spécifique sur les gestes de prévention des déchets.



- Réunions de travail avec plusieurs collectivités afin de réfléchir à des solutions d'amélioration du tri et de prévention des déchets sur l'habitat collectif.
- Début d'une série d'actions de tri et de prévention pour rendre la base de loisirs de Saint-Leu d'Esserent éco-exemplaire, avec la

Communauté de Communes Pierre Sud-Oise : mise en place du tri, pesée des déchets de classes en hébergement, formation du personnel, sensibilisation du public...

- Promotion du compostage et réunions d'information avec la Communauté de Communes du Pays Noyonnais (les 4 et 18 juin).

- Réflexion avec la Communauté de Communes du Liancourtois – La Vallée Dorée pour mettre en valeur l'écoresponsabilité du parc Chédeville, tout en sensibilisant son public.

- Marquage des véhicules du SMVO pour diffuser le message global « Trions, réduisons, valorisons nos déchets ».

- Réalisation de cadeaux éco-responsables pour sensibiliser le public lors des animations : gourdes souples, sacs de shopping...



- Les 11 mars et 26 avril : formation aux jeux pédagogiques du SMVO à Villers-Saint-Paul, 24 relais formés.



Les animations réalisées durant l'année 2014

ANIMATIONS : 7 413 personnes touchées en tout (hors visites et portes ouvertes)

Evènementiel Communication institutionnel

Le 28 novembre : 10 ans du Centre de Valorisation Energétique de Villers-Saint-Paul



Visites des installations

2 529 visiteurs (dont 140 visiteurs déchetterie et 516 visiteurs pour les portes ouvertes)

Les 2, 3, 4, 5 avril : journées portes ouvertes du Centre de Traitement Principal des Déchets de Villers Saint-Paul - **281 personnes**

Les 16 et 17 octobre : journées portes ouvertes du Centre de Traitement Principal des Déchets de Villers Saint-Paul pour les nouveaux élus.

Du 26 au 29 novembre : portes ouvertes du Centre de Traitement Principal des déchets de Villers-Saint-Paul - **235 personnes**



Tournée de l'exposition « Valorisons nos déchets »



Du 13 mars au 4 avril : exposition sur la valorisation des déchets à Saint-Maximin - **441 personnes**

Le 14 septembre : exposition « Valorisons nos déchets » aux Initiatives Régionales de l'Environnement (IRE) au parc de Chédeville, à Mogneville avec la CCLVD

Tout le mois de novembre : exposition « Ensemble, Valorisons nos déchets », à la maison de la ville de Creil



Animations en grandes surfaces

Le 30 avril et les 2, 3, 4, 7, 8, 9, 10 mai : animations dans la galerie marchande de Cora de Saint-Maximin - **441 personnes**

Les 6 et 7 septembre : fête de la Chasse et de la nature à Compiègne - **345 personnes**



Du 21 au 29 novembre : participation à l'opération de sensibilisation au tri des emballages en verre d'Eco-Emballages avec des animations en Grandes Surfaces avec les Monoprix de Compiègne, Crépy-en-Valois et Noyon, en partenariat avec Eco-Emballages, l'ARC, la CCPV, la CCPN.
821 personnes



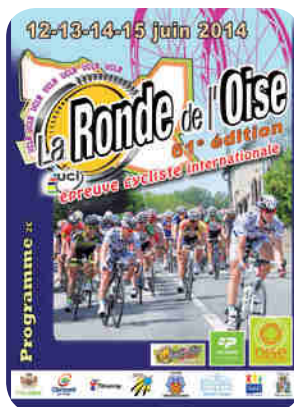
Le 18, 19, 20, et 25, 26, 27 juillet : Crépy Plage à Crépy-En-Valois, avec la CCPV - **290 personnes**

Du 10 au 13 juillet, et du 17 au 20 juillet, du 24 au 27 juillet et du 31 au 3 août : animations sur la base de loisirs de Saint-Leu d'Esserent, avec la CCPSO - **621 personnes**



Animations sur des grandes manifestations

Les 12, 13, 14, 15 juin : course cycliste « La Ronde de l'Oise », sur tout le département - **749 personnes**



Le 14 juin : journée du Foot à cinq, à Beauvais avec le District Oise de Foot et le SYMOVE - **1 300 enfants**



Les 20 et 21 septembre : festival International de la Country en Picardie avec la ville de Nogent-sur-Oise et la CAC - **322 personnes**

Animations auprès des professionnels

Le 3 avril : forum sur l'économie circulaire de la SNCF, à Paris



Le 19 juin : Salon IDDEBA, avec la CCI

Les 7 et 8 octobre : forum SNCF INFRA, à Chambly

Le 24 novembre : animations sur le tri et la prévention des déchets à la polyclinique Saint-Côme de Compiègne, avec l'ARC

Animations sur des petites et moyennes manifestations

Le 31 janvier : animation lors du loto de l'école de Hénonville

Du 17 mars au 4 avril : animation sur le tri à la bibliothèque de Fosseuse



Les 29 et 30 mars : salon du jardin de Senlis, avec la CCTF

Le 10 avril : sensibilisation des directeurs de centre de loisirs de la base de loisirs de Saint-Leu d'Esserent, avec la CCPSO

Le 13 avril : brocante de l'Association des locataires du Quartier Verdun à Chantilly

Du 17 mars au 4 avril : animation à la bibliothèque de Fosseuse

Du 7 au 11 avril : semaine écocitoyenne de la CLCV à l'espace Huberte d'Hocker à Montataire, avec la CLCV

Le 24 avril : animation au centre de loisirs de Trosly Breuil

Le 6 mai : animation à la journée Fair Play, au club de foot de Pont-Sainte-Maxence, avec la CCPOH

Le 14 mai : forum de l'emploi à Creil

Les 16 et 17 mai : les Floralys à Crépy-en-Valois, avec la CCPV

Le 24 mai : kermesse de l'école de Fosseuse

Les 6, 7, 8 et 9 juin : journée de la Rose, à Fontaine Chaalis, avec la CCCSO

Le 21 juin : fête de la ville de Villers-Saint-Paul par l'association « Très Roseaux »

Le 25 juin : les Initiatives Régionales de l'Environnement de Noyon, avec la CCPN

Le 28 juin : intervention sur le tri des déchets lors de l'assemblée générale de la confédération syndicale des familles de Béthisy-Saint-Pierre

Le 28 juin : fête de la Saint-Jean d'Anserville

Le 28 juin : table autour du monde à Saint-Leu d'Esserent

Le 17 juillet : animation sur le tri au Centre de loisirs de Saint-Maximin par le CPIE de Verberie

Le 4 septembre : journée écocitoyenne « Tous Unis pour la cité », à l'UTC de Compiègne, avec l'ARC

Le 14 septembre : « Jours de Fête » à Feigneux, avec la CCPV

Le 21 septembre : course « Orrygeoise » à Orry-la-Ville, avec la CCAC.

Le 28 septembre : festival des contes d'Anserville, avec la CCS

Le 28 septembre : « Les Virades de l'espoir » à Vieux Moulin, avec l'ARC

Le 4 octobre : journée « Nettoyons la nature » à Saint-Leu d'Esserent

Le 5 octobre : « Grande fête citoyenne » à la Maison du Parc du Parc Naturel Régional Oise Pays de France, à Orry-La-Ville

Le 19 octobre 2014 : journée de l'Environnement à Carlepont, avec la CCPN.

Du 2 au 24 décembre : animation sur le tri et la prévention des déchets, sur le Marché de Noël de Compiègne, place de l'Hôtel de ville, avec l'ARC







**SYNDICAT MIXTE
DE LA VALLÉE DE L'OISE**

CS 30316

60 203 Compiègne cedex

e-mail : smvo@smvo.fr

Tél. 03 44 38 29 00 - Fax. 03 44 38 23 61

www.smvo.fr



contact@l-et-m.com - 07/2015 - crédits photo : Thomas Wibaux - SMVO - fotolia

